

Dossiers d'actualité

- Les blessés en OPEX
- L'insécurité
- Louvois

Devoir de mémoire

- Le Centenaire, point
de situation
- Les mutineries de
1917

Informations pratiques

- Brèves de la défense
- Brèves sociales
- Bibliographie

Vie de l'Association

- * **Courier des groupements**
- * **Nécrologie**



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

Le suivi des blessés en OPEX

**Le point sur le Centenaire de la
« Grande Guerre »**

Métier des armes :



Par le général (2S) Henri Bentegeat, CEMA de 2002 à 2006
et président du Comité militaire de l'Union européenne

Afghanistan, Libye, Mali, Syrie peut-être demain, nos armées volent d'un engagement à un autre, heureuses et fières de servir, oubliant, dans l'ardeur des opérations, les perspectives moroses de la loi de programmation militaire ; ignorant surtout la révolution silencieuse qui bouleverse l'organisation du ministère de la Défense et pourrait, si l'on n'y prend garde, ébranler les fondements de l'institution militaire.

La place et le rôle des chefs militaires au sein de ce qui fut longtemps le ministère des Armées ont été parfois contestés au cours des dernières décennies. La haute fonction publique, soutenue par les cabinets et le contrôle général des armées, a toujours lorgné vers les postes de responsabilité de ce ministère atypique. Le général Lagarde, il y a trente ans déjà, disait aux stagiaires de l'École de guerre : « *On aurait tort de n'y voir qu'un conflit d'intérêts corporatistes. Ce sont deux visions qui s'affrontent : d'un côté, le nôtre, la subordination de toutes les activités à la préparation opérationnelle, de l'autre, celui des civils, le primat de la gestion budgétaire. Cette dernière approche peut séduire, car elle est plus perméable aux pressions politiques...* ». Nous n'en crûmes pas un mot. Nous avions tort.

La relève des généraux par des hauts fonctionnaires à la tête d'institutions, comme le SGDSN ou la DGSE, aurait pu nous alerter, mais le caractère interministériel de ces postes pouvait expliquer le changement de portage.

Surtout, en parallèle, le développement de l'interarmisation recentrait les armées et le ministère sur leur raison d'être, la préparation et la conduite des opérations. La guerre du Golfe avait montré l'urgente nécessité de dépasser les intérêts particuliers de chaque armée (Terre, Marine et Air) en les subordonnant aux impératifs des opérations interarmées. Et, depuis vingt ans, nos engagements incessants dans les Balkans, en Afrique, au Moyen-Orient et en Afghanistan avaient progressivement donné une place centrale, au sein du ministère, au chef d'état-major des armées.

Consacrée par les décrets de 2005 et 2009, cette évolution stabilisait et consolidait la charnière politico-militaire en donnant au chef d'état-major des armées (CEMA) les moyens d'exercer son rôle de conseiller militaire du gouvernement.

Certains s'en étaient inquiétés, craignant que le ministre de la Défense peine à imposer son autorité à un « proconsul » trop puissant. C'était ignorer le poids incontournable, au sein du ministère, du délégué général pour l'armement, assis sur son socle industriel et social, et du secrétaire général pour l'administration, détenteur des leviers de la finance et de la gestion.

La défiance de principe à l'égard du loyalisme des officiers est non seulement infondée mais surtout incompréhensible pour des générations de militaires élevées dans le culte de l'obéissance républicaine. À une époque tristement marquée par l'affaire Dreyfus et l'affaire des fiches, Jaurès avait fait litière de ces accusations en démontrant la constance de la soumission des chefs militaires aux responsables politiques.

Aussi les vraies raisons qui conduisent aujourd'hui à retirer au chef d'état-major des armées une part importante de ses responsabilités pour les confier à des fonctionnaires civils se résument-elles dans une formule lapidaire : « *Il faut recentrer les militaires sur leur cœur de métier.* » En clair, les généraux ou amiraux seraient des techniciens du combat, peu aptes à gérer des hommes, des finances, des relations internationales, voire des services logistiques.

Suite page 3 de couverture

« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.** »
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.)

Le mot du Président



Mes chers camarades,

Après un été que j'espère reposant pour vous tous, voici le temps de la rentrée.

Ces trois derniers mois ont été marqués par beaucoup de rebondissements, d'inquiétudes, de menaces et de doutes pour la communauté militaire.

Dans le domaine des retraites, les pires menaces ne se sont pas concrétisées pour les retraités militaires, mais attendons le vote de la loi. Cependant nous avons pu prendre la mesure des atteintes possibles à nos intérêts, nous y préparer et faire entendre notre

voix. Nous allons poursuivre notre action d'approfondissement et d'influence afin d'être à l'avenir des partenaires reconnus, fiables et déterminés dans la défense de nos intérêts. **Nous attendons, là, un geste du ministère de la Défense.**

Le Livre Blanc, lui, a été et sera encore longuement commenté, en particulier sur notre site Internet. C'est un ensemble détaillé et souvent brillant mais dont la cohérence ne saute pas aux yeux. Nous attendons tous avec une impatience inquiète la Loi de Programmation militaire, qui, si on en croit les informations déjà largement répandues sur la place publique, devrait confirmer encore et toujours de fortes déflations d'effectifs. D'aucuns se réjouissent encore de ce que « l'essentiel a été préservé ».

Mais quel essentiel ? Cela fait longtemps que notre pays, à travers ses forces armées, a subi un **déclassement irrémédiable** et ce n'est pas la « victoire au Mali », certes réelle mais politiquement fragile, dont on se gargarise, qui va y changer quelque chose. La question qui maintenant se pose est plutôt de savoir si nous sommes encore correctement armés pour tout simplement **défendre notre pays** contre des menaces de plus en plus proches et diffuses.

Il est enfin un autre facteur d'inquiétude qui est susceptible d'affecter profondément l'institution militaire. Il s'agit des profondes réorganisations qui sont mises en œuvre au sein du ministère de la Défense et qui peuvent très rapidement induire des effets extrêmement néfastes en termes d'adhésion et de confiance des militaires. Sans entrer dans des querelles corporatistes qui n'ont jamais lieu d'être, il est quand même nécessaire de se demander si l'application brutale de principes tels que : « le recentrage sur le corps de métier » ou : « un maximum de tâches confiées à des civils sera source d'économie » n'est pas absurde, en particulier par la démotivation engendrée chez les militaires et la désorganisation qu'elles induisent à coup sûr dans l'action opérationnelle. **Ces réorganisations peu visibles et insidieuses portent en germe des effets néfastes peut-être mal mesurés par ceux qui les décident.**

Nous nous efforcerons toujours de vous dire ce que nous croyons juste et de vous informer au mieux car c'est vous qui par vos votes contribuerez à décider du destin de votre pays.

Bonne rentrée à tous pour des temps agités, lourds de risques mais passionnants. Plus nous serons actifs et nombreux plus nous serons efficaces.

Très amicalement

M. OLHAGARAY

Sommaire

Octobre 2013

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

INTRODUCTION GÉNÉRALE

2

LES BLESSÉS EN OPEX

- Allocution du Gouverneur militaire de Strasbourg 3
- Présentation de la CABAT 4
- Présentation de la CABAM 5
- 1^{re} Edition du stage handisport 7
- Ma blessure de guerre 9

L'INSÉCURITÉ

- Combattre l'insécurité sur le territoire national 11

LOUVOIS

- Comment en est-on arrivé là ? 13

DEVOIRS DE MÉMOIRE

- Le Centenaire, point de situation 16
- Les mutineries de 1917 18

INFORMATIONS PRATIQUES

BRÈVES DE LA DÉFENSE

23

BRÈVES SOCIALES

27

BIBLIOGRAPHIE

30

VIE DE L'ASSOCIATION

COURRIER DES GROUPEMENTS

32

NÉCROLOGIE

39

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - Fax 01.45.51.41.76 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.com

Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet,

Bernard de Bressy, Yves Bonneville, Louis Beaudonnet,

Thierry Llorca, Emmanuel Dieudonné

Impression : Lavauzelle Graphic

Dépôt légal : Octobre 2013 - ISSN 0762.01 01

Commission paritaire : 0516 G 88248

Tirage : 11000 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex

Tarifs cotisation et abonnement : 3^e de couv.



INTRODUCTION

Ce bulletin s'attache à rendre hommage aux blessés de toutes ces OPEX que notre armée a effectué depuis la fin de la « guerre d'Algérie », mais aussi à ceux qui les accompagnent et suivent depuis leur blessure jusqu'à leur remise en condition pour redémarrer une autre vie. Dans le numéro précédent nous avons eu le récit de médecins du Service de Santé aux Armées dans leur travail au quotidien sur le terrain d'opération.

Dans ce numéro nous nous attacherons à leur suivi et leur prise en charge par les Cellules d'Aide aux Blessés des armées de Terre et de la Marine et également l'expérience vécue par un **soldat** qui n'a reçu aucune blessure physique mais une « blessure invisible ».

Nous terminerons dans le prochain numéro avec le témoignage d'associations qui participent à la remise sur pieds de nos soldats.

2014 sera l'année du Centenaire du début de la « Grande Guerre ». Le général Irastorza, membre de l'ANOCR et président du conseil d'administration de la Mission du Centenaire nous fait le point sur l'organisation des divers temps forts qui marqueront cette année.

L'ANFEM

Nous avons tous connu l'ANFOC. Cette association est devenue l'ANFEM, Association Nationale des Femmes de Militaires. Elle ne s'intéresse plus uniquement aux femmes d'officiers, mais aux femmes de tous le personnel militaire et civil féminin de la Défense. Depuis 2002, l'ANFEM soutient les grandes causes nationales et aujourd'hui leur 5^e projet d'entraide nationale consiste à participer au financement des prothèses « dernières générations » pour tous les militaires blessés, accidentés, en et hors service, en opérations, en manœuvres, sur le territoire national comme à l'étranger. Il existe deux autres associations qui participent également à ce soutien financier, Solidarité Défense et Terre Fraternité. Nous les présenterons dans le prochain bulletin qui clora le dossier des blessés en OPEX.

INTERVENTION DU GOUVERNEUR MILITAIRE DE STRASBOURG,

ancien commandant de la Brigade Lafayette en Afghanistan, aux journées « conjoint survivant » à Strasbourg

Le général de brigade Erick Hauteclouque-Raysz, commandant la 2^e brigade blindée et gouverneur militaire de Strasbourg



Nombreux sont les soldats qui partent en OPEX, qui sont blessés ou morts au combat (88 hommes tombés en AFGHANISTAN). Des organismes et associations conjuguent leurs efforts pour soutenir

hommes et familles :

- la CABAT est en mesure de fournir une cellule d'appui en assurant le suivi des familles dans la durée. Les contacts établis avec celles-ci durent tant qu'elles en formulent la demande ;

- TERRE FRATERNITE, association qui fait un travail remarquable et fait bouger les lignes.

L'action d'accompagnement psychologique sur le terrain et au retour de mission même si des sas de fin de mission à CHYPRE sont efficaces.

Une équipe de psychologues et de psychiatres est déployée sur les théâtres autant que de besoin.

- Les blessures psychologiques peuvent donner lieu à une déclaration de « blessés de guerre ».

- Une procédure d'accompagnement est mise en place pour les militaires, qui engage la chaîne de commandement et le service de santé des armées.

- Ainsi des fiches de suivi individuel sont établies pour chaque homme et ce suivi est assuré aussi longtemps que besoin car, des troubles divers peuvent apparaître ou persister plusieurs années après le retour d'OPEX.

Une difficulté majeure aujourd'hui : vaincre le tabou du silence et du refoulement face à l'aveu et à la reconnaissance d'une blessure. L'armée a entrepris un travail d'explication pour faire accepter aux soldats de retour d'OPEX qu'il n'y a pas de honte à avoir lorsqu'ils ressentent dans la phase postérieure aux combats des troubles générés par des événements violents. Avant le départ en OPEX, le soldat se prépare physiquement et psychologiquement. Pendant la période d'aguerissement, il apprend à faire face le moment venu.

« Apprendre à revêtir la posture de combat » en se forgeant mentalement l'idée suivante : « je pars en mission, je vais revêtir une armure psychologique afin d'être sur le qui-vive une fois là-bas ». La rencontre frontale avec la violence du combat qui peut surgir par surprise constitue une agression brutale qui fait rentrer le soldat dans la réalité du combat.

Lorsque l'évènement tragique survient, c'est une véritable chape de plomb qui s'abat sur l'unité toute entière parce qu'elle a essuyé des pertes humaines en dépit du soin mis à préparer la mission.

Une cérémonie d'« au revoir » des frères d'armes à leur(s) camarade(s) mort(s) au combat s'organise sur place pour rendre les honneurs aux « BRAVES » et aux HEROS.

Ce moment vécu est d'une très grande intensité au sein de l'unité concernée. Les militaires engagés dans l'opération trouvent encore plus de sens et de motivations pour accomplir leur mission sur place. Ils s'engagent avec plus d'acuité, conscient du sens de la mort de leur(s) camarades(s).

La réaction collective est de poursuivre la mission commencée pour leur camarade et pour eux-mêmes. Lors de la première guerre du Golfe, l'attente des troupes sur place avant l'offensive et l'entrée en IRAK a permis de constater que beaucoup d'hommes se sont rapprochés de l'idée d'une potentielle mort au combat et ont été reçus en grand nombre par les aumôniers sur place pour régulariser leur situation.

Compte tenu des risques encourus, il est une nécessité incontournable pour le soldat à « se préparer en avance de phase » c'est-à-dire de prévoir avant la catastrophe qui peut survenir, à mettre en œuvre des moyens de prospection en amont (assurances, couvertures diverses, formalités procurations, etc.) pour se prémunir lui-même, sa famille, le conjoint qui peut être confronté à la perte d'un être cher.

Il faut toutefois souligner le courage et la dignité remarquable des familles. Elles sont exemplaires dans leurs réactions. Elles savent que l'homme qu'elles ont perdu (un fils, un époux, un père) est allé jusqu'au bout du sens qu'il voulait donner à sa vie.

En ce qui concerne les blessés, ils bénéficient d'un suivi à leur retour et tout est mis en œuvre pour les aider dans les hôpitaux militaires de Bercy et du Val-de-Grâce pour les soigner et les soutenir par différents moyens. La majorité n'a qu'un objectif : reprendre dès que possible.





LA CABAT

Par le C.B. Samanos, Adjoint de la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre

Cellule centrale d'expertise et de commandement placée sous l'autorité du général gouverneur militaire de Paris (GMP) au titre spécifique de l'armée de Terre, la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre (CABAT) assure, tant dans l'urgence immédiate que dans la durée, la coordination des actions entreprises dans le domaine du soutien aux blessés en service ainsi qu'au profit des familles de militaires décédés en service. L'objectif principal est de permettre à tous les blessés de retrouver une place dans la société et de faciliter l'accompagnement socio-psychologique des familles endeuillées. La CABAT est chargée, en liaison avec la formation d'appartenance, du suivi du blessé de son entrée en milieu hospitalier jusqu'à sa réinsertion au sein de l'institution militaire ou de sa reconversion dans le secteur civil. Cette mission s'inscrit dans la durée, elle n'a pas de limites de temps. Cette cellule est une structure opérationnelle à compétence nationale.

Fondée en 1993, la CABAT est aujourd'hui composée de 21 personnes, civiles et militaires. Ses bureaux sont situés au cœur des Invalides, lieu prédominant d'aides aux blessés des armées construit par Louis XIV, à une trentaine de minutes des hôpitaux parisiens et à proximité de l'administration centrale de l'armée de terre. Depuis sa création, cette cellule a assuré le suivi de 7 600 blessés, dont 1 200 blessés recensés depuis 2010, et de 115 familles de décédés. Actuellement, plus de 400 militaires font l'objet d'un accompagnement. Une centaine de personnes nécessitent des actions directes, urgentes et soutenues. Une trentaine de blessés sont suivis en permanence dans différents hôpitaux ou centres spécialisés dans toute la France. Elle s'appuie sur un groupe de référents qui sont responsables d'un suivi individualisé et personnalisé du blessé ou de la famille endeuillée. Des experts dans le domaine social, juridique, psychologique et de la réinsertion permettent de répondre aux spécificités de toutes les situations.

La nouvelle directive (1) n° 400108 diffusée au mois de février 2011 décrit la CABAT comme « tour de contrôle des blessés et des familles de soldats décédés de l'armée de Terre ». La CABAT est chargée de synthétiser toutes les informations pour optimiser dans les meilleurs délais une prise en charge globale aux bénéfices des blessés et des familles endeuillées. Elle facilite, coordonne les actions des différents acteurs que sont principalement l'action sociale de la défense, le service de santé des armées, le service des pensions, la direction des ressources humaines de l'armée de Terre, l'office nationale des anciens combattants, les organismes d'assurance et de sécurité

sociale, et les associations comme Terre Fraternité ou Solidarité Défense. Il s'agit d'un accompagnement humain, incluant une dimension sociale, juridique, psychologique et une aide à la réinsertion.

La CABAT a défini une norme d'accompagnement IFA qui permet de tracer le parcours des blessés. IFA signifie Identifier-Flécher-Accompagner. Lorsqu'un militaire est blessé en service ou en opération, il est pris en charge individuellement. Le blessé, une fois convoyé avec assistance médicale vers la structure adaptée, va être hospitalisé, en règle générale en région parisienne, dans l'un des grands hôpitaux militaires de la Défense. Un premier travail d'identification doit être effectué concernant non seulement la blessure, sa gravité et les séquelles éventuelles, mais aussi le profil social et professionnel de la personne. Parallèlement, la CABAT organise la venue de la famille au chevet du blessé, son hébergement et son accompagnement. Puis, la CABAT identifie un parcours avec l'ensemble des objectifs administratifs, sociaux, professionnels, sportifs, psychologiques et juridiques. Les démarches administratives incluent notamment l'indemnisation du préjudice physique, esthétique et d'agrément, les allocations, les indemnités assurancielles, tout cela sur une période de trois ans qui détermine la consolidation définitive sur le plan administratif. Passé ce délai, il faudra éventuellement flécher d'autres objectifs comme une consolidation psychologique, sociale, voire une nouvelle reconversion professionnelle. Enfin, la CABAT intervient pour créer des stratégies d'accompagnement,

(1) Directive n° 400108 DEF/RHAT-EP/CP-EH/SYN 07 du 10 février 2011 portant organisation du soutien, au sein de l'armée de Terre, des militaires blessés en service ou ayant contracté une maladie à l'occasion du service, de leurs familles et des familles de militaires décédés en service.



c'est-à-dire fédérer tous les acteurs institutionnels et associatifs afin que le blessé puisse bénéficier de toutes les aides financières, morales et administratives. Cela se concrétise par exemple par du conseil juridico-administratif, des remédiations par le sport ou des aides financières pour des aménagements matériels liés à l'handicap. L'idée générale est bien que quelle que soit la situation du militaire blessé, il ne perde jamais le contact avec l'institution.

Pour ce qui est des familles des militaires décédés en service ou en opération, la démarche de la CABAT

est la même. Techniquement, le dossier est plus complexe, mais le but à atteindre reste identique : soutenir, aider, conseiller pour que le temps administratif soit le moins pesant possible.

La CABAT pourrait s'apparenter à un phare représentant un point de repère au sein de la tempête que sont une blessure ou un deuil. Elle est aussi le point d'ancrage sur lequel il est possible de s'appuyer dans la durée.

L'ORGANISATION DE LA CABAM

Par le Capitaine de Frégate Gérard KERHOAS, chef de Cellule d'Aide aux Blessés de la Marine



L'accompagnement humain dans la durée du personnel blessé ou gravement malade, ainsi que celui de la famille du marin décédé en activité de service, est un devoir. Chaque marin doit pouvoir exercer sereinement son métier en étant assuré qu'en cas de drame ou d'aléa de la vie, le soutien qui sera apporté par la marine sera sans faille.

Ce document explique l'organisation des différentes actions de soutien destinées à atténuer les conséquences de situations souvent douloureuses et à maintenir, avec les personnes concernées ou leurs familles, un lien solide avec l'institution, dans un esprit de solidarité, de fraternité et de cohésion.

1. CHAMP D'APPLICATION

Tout le personnel de la marine, militaire ou civil, blessé ou atteint d'une maladie grave, entraînant une indisponibilité au travail effective ou prévisible supérieure à soixante jours peut bénéficier, indépendamment de toute notion d'imputabilité au service, d'un soutien organisé par la marine.

Tout ayant cause d'un personnel de la marine, militaire ou civil, décédé en activité de service, bénéficie d'une assistance assurée par l'institution.

Ce soutien est mis en œuvre dès la connaissance par le commandement de l'événement et perdure tant que la situation de détresse ou de précarité l'exige.

2. ORGANISATION DU SOUTIEN

Le soutien qui peut être d'ordre médical, social, financier, administratif, juridique, moral et psychologique est de la responsabilité de l'organisme d'affectation, qui sera suivant le cas, la formation, une base navale ou le centre d'expertise des ressources humaines de la marine (CERH), ceci en en liaison avec le service concerné.

Il consiste à informer et conseiller les personnes concernées, à faciliter leurs démarches et à entreprendre les procédures nécessaires afin de garantir leurs droits. Lorsque cet organisme est un bâtiment à la mer dans l'impossibilité d'agir, l'autorité organique décide des mesures à prendre pour organiser ce soutien dans les meilleures conditions.

Pour garantir une meilleure synergie, renforcer, coordonner et suivre l'intervention des administrations et organismes sans se substituer à leur action, conseiller le commandement ainsi que les divers intervenants et maintenir dans la durée un lien de solidarité, la marine dispose, de la Cellule d'Aide aux Blessés et d'Assistance aux familles de la Marine (CABAM). Celle-ci est intégrée au CERH de Toulon et est rattachée fonctionnellement au bureau condition du personnel de la marine (EMM/CPM).

Dans ces circonstances difficiles, c'est encore l'esprit d'équipage, fait de solidarité et d'empathie, qui doit animer nos actions afin d'entourer au mieux les personnes et familles touchées par ces événements douloureux.

ROLE DU CENTRE D'EXPERTISE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MARINE (CERH)

Deux entités au sein du CERH soutiennent les marins blessés, malades ou les familles des marins décédés en activité de service. Il s'agit du BARH gérant le personnel placé en congé de longue maladie (CLM) ou en congé de longue durée pour maladie (CLDM) et de la cellule d'aide aux blessés et malades et d'assistance aux familles de la marine (CABAM).

1. Rôle du BARH gérant le personnel placé en CLM-CLDM

Lorsque le cumul des congés de maladie au cours de l'année calendaire excède 180 jours, le personnel militaire est placé en position statutaire de non-activité (en CLM ou CLDM selon la pathologie dont il souffre) et administré par le CERH jusqu'à son retour au service actif ou à sa radiation des cadres ou des contrôles de l'activité.

Dès l'embarquement, le « BARH CLM-CLDM » prend contact directement avec les administrés ou leur famille pour les informer des modalités de suivi administratif et médical et évaluer les besoins spécifiques à prendre en compte. Tous les éléments utiles pour la prise en charge de ce marin sont communiqués à la CABAM « pôle blessés et malades ».

2. Rôle de la CABAM

Il existe au sein de la CABAM deux pôles distincts qui sont respectivement chargés d'assurer le soutien dans la durée pour l'un des marins blessés et malades, et pour l'autre des familles des marins décédés en activité de service.

• Le pôle d'aide aux blessés et malades (CABAM/PBM)

Dès réception de la lettre d'information adressée par le commandant de formation au marin ayant bénéficié d'un congé de maladie totalisant 60 jours ou dès connaissance d'une situation grave laissant présager d'une indisponibilité de cette durée, le CABAM/PBM :

- se met rapidement à la disposition de l'intéressé et de sa famille ;
- évalue au mieux leurs besoins moral, psychologique, relationnel, administratif et financier immédiats ;
- pilote et coordonne l'action des organismes sociaux, administratifs, associatifs, de sécurité sociale, de mutuelle, de prévoyance... A ce titre, il peut préparer les dossiers de prestations supplémentaires de la CNMSS ;
- est, en relation avec le CERH ou la formation administrative, l'interlocuteur de l'office national des anciens combattants, du service des pensions des armées et de la caisse des dépôts et consignations



pour les commissions d'attribution des fonds de prévoyance militaire ou de l'aéronautique ;

– reprend contact avec l'intéressé ou sa famille pour s'assurer que toutes les mesures de soutien sont bien mises en œuvre et connaître les éventuels besoins non traités.

En cas de besoin et dans l'éventualité où aucun assistant de service social ne suit déjà le personnel, le CABAM/PBM sollicite le pôle ministériel d'action sociale dont dépend l'administré, afin qu'un assistant de service social soit désigné.

Après la radiation des contrôles de l'activité, suite à la décision de placement en position de retraite ou de réforme, le CABAM/PBM :

- assure, jusqu'à la stabilisation de la situation de l'intéressé, un suivi de sa situation sociale avec l'aide si besoin des associations d'entraide ;
- engage, si le malade ou le blessé le juge opportun, une phase de réinsertion avec le concours de Défense Mobilité.

Pour améliorer sa performance, le CABAM/PBM s'attache à développer un réseau de relations avec l'ensemble des administrations et organismes susceptibles d'apporter de l'aide.

Par ailleurs, la CABAM dispose, au sein du bureau CPM, d'une « Antenne CABAM à Paris » chargée notamment d'assurer le suivi des marins rapatriés, hospitalisés à Paris ou en Ile-de-France.

• Le pôle d'assistance aux familles (CABAM/PAF)

Ce pôle assure, dans les meilleures conditions de temps et d'efficacité, une assistance administrative aux familles des marins décédés en activité de service. Il est compétent dans les domaines suivants :

- La mise en paiement du capital décès ;
- Le remboursement des frais d'obsèques dans la limite des plafonds prévus ;
- La demande de pension de réversion, de pension temporaire d'orphelin, de pension d'ascendant, de pension militaire d'invalidité ;
- La demande d'allocation du fonds de prévoyance militaire ou de l'aéronautique ;
- L'information relative au remboursement des frais de déménagement.

Afin d'assurer ses missions, le CABAM/PAF est en étroite collaboration avec :

- Le pôle ministériel d'action sociale de la défense géographiquement concerné ;
- Les différentes associations d'entraide, administrations ou organismes intervenant dans ces dossiers.

ROLE DE L'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL ET DE L'OFFICIER DE LIAISON JURISTE DU BUREAU CONDITION DU PERSONNEL DE L'EMM

I. L'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (ASS).

Placé au cœur des dispositifs de soutien, l'assistant de service social a un rôle essentiel. Il agit principalement sur demande de l'intéressé ou de la famille du militaire décédé en activité de service, de l'organisme d'affectation ou de la CABAM. Sa mission consiste, grâce au soutien direct de proximité exercé, à évaluer les besoins et les attentes et à tout mettre en œuvre pour y répondre en proposant un accompagnement social.

Il est, dans son domaine d'expertise, le correspondant de la CABAM.

Lorsque le personnel change d'organisme d'affectation (base navale, CERH), l'assistant de service social adresse sous pli confidentiel, le dossier social selon une procédure spécifique à l'Action Sociale des Armées (ASA).

Dans le cas où le personnel malade ou blessé réside hors de sa zone géographique de compétence, l'assistant de service social de l'unité d'affectation oriente le ressortissant ou sa famille vers l'échelon social le plus proche de leur domicile.

En cas d'hospitalisation après rapatriement sanitaire, l'ASS prend contact avec celui de l'hôpital d'instruction des armées et le BLIF du lieu d'hospitalisation, afin d'organiser conjointement le transport et l'hébergement de la famille qui souhaite se rapprocher du blessé ou malade.

En cas de décès, l'ASS est l'interface privilégiée entre la communauté militaire et le monde civil. L'ASS se tient à la disposition de la famille du défunt aussi longtemps qu'elle le souhaite, pour l'accompagner dans l'épreuve du deuil et éventuellement lui apporter un soutien administratif et financier (secours, prêt, etc.).

2. L'OFFICIER DE LIAISON JURISTE DU BUREAU CONDITION DU PERSONNEL

En cas de décès d'un marin, l'officier de liaison transmet aux autorités de l'administration centrale un point de situation et assure le rôle d'interface entre les différents intervenants. En cas de déclenchement d'un « plan hommages », il assure, à titre subsidiaire, le rôle de délégué de liaison à la 2^e base de soutien de commandement (BSC) de Vincennes.

En ce qui concerne les blessés et malades, l'officier de liaison juriste veille à la coordination de l'ensemble des intervenants, en vue des manifestations organisées à leur profit (stage handisport, réception par le ministre de la défense, etc.).

De plus, il s'assure, par des contacts téléphoniques réguliers, de la qualité du suivi personnalisé dans la durée, des blessés et malades de la marine.

1^{re} ÉDITION DU STAGE HANDISPORT 'Cap Marine sports

La 1^{re} édition du stage 'Cap marine sport, s'est tenu du 27 avril au 4 mai 2013 sur le site de rééducation fonctionnelle de Kerpape (Morbihan).

Cinq marins blessés ont participé à ce 1^{er} stage de reconstruction par le sport, intégralement organisé par le bureau Condition du Personnel (CPM) et la Cellule d'aide aux blessés et d'assistance aux familles de la marine (CABAM).

« Mon outil de travail, ce sont mes jambes, mon corps. Alors, quand on est immobilisé, on se sent mis de côté, presque inutile, dévalorisé. Bien sûr, on est entouré de ses proches. Mais on est pris dans une lutte intérieure entre la recherche de nos sensations passées et la prise de conscience de notre handicap, et du fait qu'il faudra vivre avec. » QM Chef Kevin Louis-Myrtille.

L'accompagnement social constitue une dimension essentielle de la politique des ressources humaines du ministère de la Défense. Il consiste à aider tous les ressortissants du ministère à mieux vivre les changements qui surviennent dans leur vie et à rétablir un lien social pour ceux qui s'en trouvent privés du fait de situations de crise. C'est le cas du personnel blessé, qui fait l'objet d'une attention particulière.

Ce soutien peut se décliner de façon administrative, juridique ou morale. Pour le personnel blessé et handicapé, il prend la forme d'une reconstruction non seulement morale mais aussi physique, essentielle à une réadaptation et une réinsertion sociale. Pour ce faire des stages handisports interarmées sont mis en place chaque année (environ 4 par an).

En complément des dispositifs existants, le bureau Condition du Personnel avec la cellule d'aide aux blessés et d'assistance aux familles de la marine (CABAM), ont organisé, avec l'aide du cercle sportif de l'institution nationale des invalides (CSINI), leur premier événement sportif au profit de 5 marins blessés : le PM Eric Carpentieri, le SM Sandra Le Tohic, le SM Samuel Batisse, le QMI Kévin Louis-Myrtille et M. Arnaud Sallembien,

Ce stage, intitulé « CAP Marine Sports », leur a permis de pratiquer diverses activités sportives (voile, tir à l'arc, escrime, basket-fauteuil, plongée, parcours athlétique, tennis de table, handbike, activité de sophrologie). L'objectif de ce stage est d'accompagner les marins blessés dans leur reconstruction physique et mentale en leur ouvrant l'accès à la pratique d'activités sportives adaptées à leurs invalidités. Grâce à ce stage, les marins ont également découvert des structures et des activités adaptées à leur handicap près de chez eux, afin qu'ils y poursuivent une activité régulière.

« Pouvoir parler de tout ça avec des gens qui ont vécu les mêmes choses, c'est juste énorme. On se dit que les réactions qu'on a eues à l'époque étaient normales et que les souffrances qu'on endure aujourd'hui peuvent aussi s'estomper » Le SM Samuel Batisse.

La marine nationale remercie, tout particulièrement, l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG), UNEO, la mutuelle nationale militaire (MNM), Solidarité défense, la base des fusiliers marins et commandos de Lorient et le cercle sportif de l'institution nationale des invalides (CSINI). Par leurs actions respectives, ces établissements ont participé à la réussite de ce premier stage.



MA BLESSURE DE GUERRE INVISIBLE

INTRODUCTION

La prise en charge de ses blessés par notre Institution Militaire tant au niveau local (régiment, Hôpitaux des Armées) qu'au niveau central (cellules d'assistance aux blessés, Invalides, ...) est une réalité. L'ANOCR elle-même prend sa part dans cette action fondamentale de solidarité en soutien à la CABAT. La rédaction vous propose la lecture de « Ma blessure de guerre invisible », traitant du stress post traumatique, qui peut être commandé sur internet : <http://www.esprit-com.net/#livres>. Il a décidé, et c'est tout à son honneur, de reverser les revenus de son ouvrage à l'association Terre-Fraternité.

Engagé au sein d'une OMLT (Operation Mentoring Liaison Team) auprès d'une unité de l'ANA (Armée Nationale Afghane) comme infirmier à compétence combat, Sylvain FAVIERE a vécu six mois intenses en Afghanistan. Comme beaucoup, il n'en est pas rentré indemne.

Devant la difficulté à communiquer avec ses proches, on a tendance à se refermer comme une huître et à tout interioriser. C'est le stress post traumatique. Petit à petit, on se comporte différemment. Le premier pas consiste à en prendre conscience et à en parler à un médecin. Ensuite vient le traitement, long et délicat. Mais on n'oublie pas.

Sylvain a bien voulu apporter son témoignage personnel au bulletin de l'ANOCR consacré à la prise en charge des blessés par l'Institution Militaire.

Le 18 juin 2008, lors du premier convoi motorisé français reliant Kaboul à Kandahar, un IED (Improvised Explosive Device) fit deux blessés parmi le détachement. A cet instant, je ressentis une forte anxiété, des questions sur mes raisons d'être si loin de mes proches, mais la mission devait se poursuivre. J'étais un combattant engagé. C'était de mon devoir. Ainsi, durant les trois mois de missions qui suivirent, avec nombre d'accrochages contre les talibans, pas une seule fois je n'avais failli ou même regretté d'être missionné en OMLT (Operational Mentoring and Liaison Team).

Très rapidement après mon retour, des symptômes tels que l'irritabilité, l'hypersensibilité, des rêves reviviscents et le sentiment d'avoir changé m'avaient naturellement isolé de ma famille. Six mois après l'apparition de ces troubles, mon épouse, ne supportant plus mes sautes d'humeur, m'avait fortement conseillé de demander de l'aide. C'était auprès de mon médecin d'unité que je me suis alors dirigé avec angoisse. Les larmes aux yeux devant ce médecin militaire que je côtoyais quotidiennement avec respect, je pus enfin exprimer mes pleurs, mes crises de nerfs, mes rêves et la solitude dans laquelle je me trouvais. Il me rassura immédiatement, estimant que j'avais effectué une mission difficile. Il me proposa, si je le souhaitais, de voir un psychiatre. J'appréciai alors qu'il ne me l'impose pas.

Dans la salle d'attente du médecin chef du service de psychiatrie de l'Hôpital d'Instruction des armées Robert-Piqué (Bordeaux), j'ai attendu, comme un malade, sous le regard de différents passants dans le couloir. J'ai cru être fou. J'ai pensé être névrosé.

Durant un an, j'ai appris à comprendre le mécanisme de l'ESPT de guerre (Etat de Stress Post Traumatique). Chaque symptôme m'était expliqué par le psychiatre comme une conséquence logique aux diverses pressions subies au cours de ma mission. Verbaliser, pleurer, c'était évacuer un trop plein de stress. Et alors que je souffrais d'un manque de reconnaissance, le psychiatre s'intéressait à moi, à ce que j'avais vécu, et cela avait vraiment vocation à me redonner de l'estime de moi, estime perdue au profit de la honte.

Mais c'est au cours de la seconde année de consultations que j'ai enfin admis l'ESPT, non pas comme une maladie psychiatrique mais comme une blessure psychologique ! Que j'ai apprivoisée. Le psychiatre écoutait toujours d'une part et valorisait ma personne d'autre part. Associé à des séances de psychomotricité, la gestion de mes troubles s'était accélérée. Elles me permettaient de retrouver un équilibre entre le corps et les pensées qui se bousculaient dans mon esprit. Prendre conscience de l'espace et du temps, c'était me recentrer sur l'essentiel, sur mon entourage, sur mes actions à mener face à la blessure psychologique, mais aussi face à la vie quotidienne. Le



psychomotricien opérait sur mon instabilité émotionnelle en concentrant mes efforts sur mon corps et mon esprit par des séances de relaxation.

Alors, petit à petit, j'ai appris à vivre avec ces symptômes qui ne disparaîtront jamais totalement, comme un autre homme, celui d'après l'Afghanistan. C'est comme regarder une cicatrice en plein visage devant son miroir. On n'oublie pas qu'il y a eu une plaie à laquelle on a apporté des soins... reste que dans le cas de l'ESPT, elle demeure invisible.

Les difficultés ont été de reconnaître vraiment les symptômes d'une part, puis de demander de l'aide d'autre part. J'ai trouvé un véritable appui et un soutien important dans le Service de Santé des Armées (SSA) dans la prise en charge de mon ESPT de guerre. Le tout est de se manifester, de faire le premier pas douloureux vers le médecin puis les spécialistes. Quand vous êtes malade, ou blessé, c'est vous qui allez chez votre médecin, pas l'inverse. Même si le

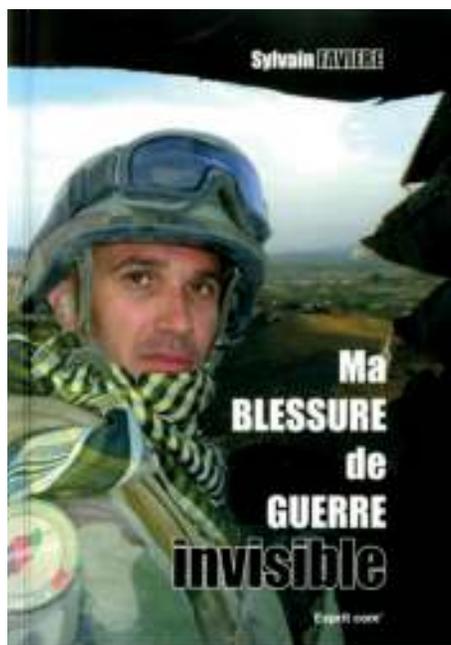
SSA et les armées mettent des moyens de prévention et de détection, ils ne viendront jamais frapper à votre porte voir si vous pleurez seul dans votre coin ou criez sur votre famille... L'initiative est personnelle et ô combien salvatrice.

Sylvain Favière

'Ma blessure de guerre invisible'

Editions Esprit com' - www.esprit-com.net

Droits d'auteur reversés à la CABAT



MA BLESSURE DE GUERRE INVISIBLE

Témoignage édifiant, il raconte l'état de stress post traumatique, celui d'un soldat au contact direct des combats asymétriques en Afghanistan.

« Comme tout conflit dans lequel la France s'est engagée, l'Afghanistan a été une aventure hors du commun pour ses soldats. Personnellement, cette mission m'avait fait grandir de simple infirmier militaire... à combattant aguerri. Engagé dans l'armée de Terre pour vivre ces instants, je ne l'espérais plus jusque-là. Ces instants étaient ceux de l'altruisme et du dévouement. Mon épanouissement était arrivé à son apogée, après quatorze ans de service actif. Mais face aux combats, je ne faisais pas que m'aguerrir. Insidieusement, une blessure pas comme les autres s'installait en moi. Les éléments et les événements allaient perturber mon équilibre psychologique qui, durant cette mission de six mois et demi, n'avait jamais failli. C'est ainsi qu'après un repos bien mérité, les symptômes d'un état de stress post-traumatique de guerre allaient faire surface, perturbant habitudes et émotions. Reconnaître et accepter cet état fut long. Apprivoiser la blessure psychologique n'en a pas été moins difficile.

Si chaque soldat français se reconnaît en partie dans ce témoignage personnel, c'est qu'il n'est pas si personnel que cela...

Comme toute blessure, il y a d'abord une chute qui vous fait ressentir un peu de honte. Puis, il est nécessaire d'y apporter quelques soins jusqu'à cicatrisation. Enfin, le corps n'oubliant jamais ses maux, il faut apprendre à vivre avec ce souvenir parfois douloureux et aller de l'avant, toujours. »

Publié par Esprit com' - 5 rue de l'église - 64230 DENGUIN - Tél. : 05.59.81.28.75.

<http://www.esprit-com.net/>

COMBATTRE L'INSÉCURITÉ SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Par le Colonel François Chauvancy (qui s'exprime en son nom propre)

Les morts d'hommes par armes à feu se multiplient sur le territoire national. Les quelque 250 000 policiers et gendarmes du ministère de l'Intérieur ne réussissent pas à empêcher ce déchainement de violence.

Cette situation suscite un débat légitime sur la capacité de l'Etat à assurer ce droit à la sécurité pour tous les citoyens, sur l'utilisation judicieuse de tous ses moyens alors que cette période de forte contrainte budgétaire limite l'augmentation des effectifs.

Le débat dans l'opinion publique sur l'emploi de l'Armée reflète avant tout l'image positive et exemplaire de notre Armée professionnelle qui est considérée comme le dernier recours. Il exprime aussi le doute sur l'efficacité des autres forces de sécurité. Peut-on alors ignorer l'apport des armées dans un tel contexte même s'il agit d'un emploi exceptionnel mais prévu dans les textes ?

Une stratégie nouvelle mais cohérente sur la sécurité intérieure, sans idéologie et références historiques dépassées, doit répondre aux inquiétudes de nos concitoyens. L'ennemi est devenu intérieur comme l'a si bien évoqué Manuel Valls même s'il évoquait avant tout les acteurs du terrorisme mais le lien entre banditisme et terrorisme existe souvent.

A nouveau, Samia Ghali, sénatrice, a évoqué dans les médias le besoin de déployer des militaires cette fois dans les hôpitaux de Marseille. Ailleurs, les pompiers sont agressés lors de leurs interventions. Entre 2007 et 2011, les agressions ont augmenté de 35 %, passant de 898 à 1 210 par an, selon le ministère de l'intérieur. Ainsi, à



Paris, quelque soixante-dix militaires sapeurs-pompiers sont agressés chaque année.

Désormais, formés aux techniques d'autodéfense, ils arrivent casqués y compris en véhicules aux vitres renforcées. Ils sont dotés d'appareils photo pour garder la trace des agresseurs. Des engins pompes 4 x 4 utilisés en milieu rural ont été affectés dans les cités pour pouvoir passer les trot-

toirs hauts et s'exfiltrer plus vite. Cependant il n'y a pas de perte de sens de leur mission comme chez les enseignants ou les policiers. L'encadrement, la cohésion et l'entraînement militaire montrent ici toute leur pertinence.

Le débat sur l'engagement des forces armées sur le territoire national exprime aussi les paradoxes de la société française. C'est surtout cette indécision permanente face aux mesures à prendre dans le domaine de la protection des citoyens, sur une ligne où le curseur entre le laxisme et l'autorité n'est jamais simple à situer aujourd'hui, tellement l'individu veut toutes les libertés et en même temps instaurer des contraintes aux autres sans se les imposer à lui-même.

La question reste cependant celle du rôle des armées et en particulier de l'armée de terre sur le territoire national. Leur intervention s'inscrit naturellement dans un cadre légal et doctrinal de la protection de la population, mission première d'une armée. Nos expériences militaires dans les engagements récents notamment au titre des opérations de stabilisation, toute proportion gardée dans l'usage des moyens, mériteraient d'être adaptées au territoire national.

Par ailleurs, il semble évident que l'action de l'Etat et des communes doit être mise en syner-

gie pour être efficace et déterminante dans les effets attendus, certes dans le court terme pour répondre au besoin de la communication politique vis-à-vis du citoyen mais aussi dans le long terme. A ce titre, le doute sur le succès de ce dernier objectif est présent chez beaucoup de nos concitoyens. Pour rassurer et surtout anticiper la pérennisation des zones de non-droit, bases arrières aussi bien du banditisme que de n'importe quel groupe terroriste ou autre groupe armé, il me semble raisonnable aujourd'hui que l'intervention ciblée des armées soit étudiée même si une partie des militaires n'y est sans doute pas favorable.

L'intervention militaire est un signe fort, exceptionnel qui doit répondre à des règles d'engagement strictes mais sans ambiguïté au titre de la maîtrise de la violence, en intégrant aussi la sécurité de nos soldats et de leurs familles. En outre, la mission ne peut se traduire par un échec. Il faudra définir précisément les objectifs à atteindre, y compris dans leur cadre juridique, planifier les opérations en étroite collaboration

avec les autorités civiles, assurer la préparation opérationnelle et la formation morale.

Dans une logique de reconquête des quartiers par une présence permanente, principe essentiel, les armées peuvent accomplir cette mission sur une certaine durée mais temporairement. Par la confiance qu'elles inspirent notamment par leur attitude envers les populations civiles, la force mesurée dont elles savent faire preuve, la mission première des forces armées serait de permettre à l'administration y compris policière, de se réinstaller, autre problématique en cette période de réduction des services publics, et donc d'être plus présente.

Pour conclure, combattre l'insécurité ne pourra se faire aujourd'hui que par une stratégie de longue haleine, un accompagnement social adéquat soutenu par une présence permanente sur le terrain, favorisée par le déploiement initial des capacités militaires, finalement par un nouveau rapport de forces qui impose légalement l'autorité de l'Etat avec tous ses moyens, loin de toute idéologie.



GROUPE MUTUALISTE de L'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite

Vous êtes membre de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite et titulaire d'une pension militaire d'invalidité.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Mutuelle Intergroupe d'Entraide pour une cotisation de 485,55 € par an ou de 40,44 € par mois, rembourse 180,00 € pour les verres de lunettes, 250,00 € pour les prothèses dentaires et 1 290,00 € pour les prothèses auditives.

Comparez avec votre mutuelle actuelle,
parlez-en avec les membres de votre groupement.
Plus nous serons nombreux, plus nous obtiendrons
une amélioration de nos remboursements.



LOUVOIS

(Logiciel Unique à Vocation Interarmées de la Solde) : comment en est-on arrivé là ?

Par le Général d'armée (2S) Elrick Irastorza

NDLR : dans la dernière livraison (janvier 2013) du bulletin national de l'ANOCR, le général 2s Cahuet fait un point de situation sur Louvois qui est à lire. Il nous dit que Louvois sera interfacé avec les SIRH (Systèmes d'Information des Ressources Humaines) du MINDEF que sont « Concerto » pour l'armée de terre, « Rhapsodie » pour la marine, « Orchestra » pour l'armée de l'air et « Harmonie » pour la gendarmerie.

Eh bien, pour l'instant, cela ressemble à une belle cacophonie. A tel point, que le 28 janvier dernier, dans une lettre adressée au ministre, le chef du Contrôle général des armées préconise l'abandon provisoire de Louvois. Aussi pour comprendre comment on en est arrivé là, le général d'armée Elrick IRASTORZA que nous avons sollicité vous propose les éléments d'appréciation suivants :

Les dysfonctionnements du logiciel Louvois de paiement de la solde des militaires ne sont pas un problème de l'armée de terre mais un problème **pour** l'armée de Terre et un problème de taille !

Laisser entendre le contraire, afin de couvrir des responsabilités qui se trouvent ailleurs, est une contrevérité qui dénote une méconnaissance totale du fonctionnement du Ministère et de la façon dont sont conduites les réformes et les restructurations qui s'ensuivent.

Quel est le processus conduisant à la prise de décisions et à leur mise en œuvre ?

Il convient de rappeler, que dans notre pays, c'est le Président de la République qui décide des grandes orientations en termes de défense et le gouvernement qui les décline, par exemple en directives aux armées en termes d'organisation fonctionnelle et structurelle.

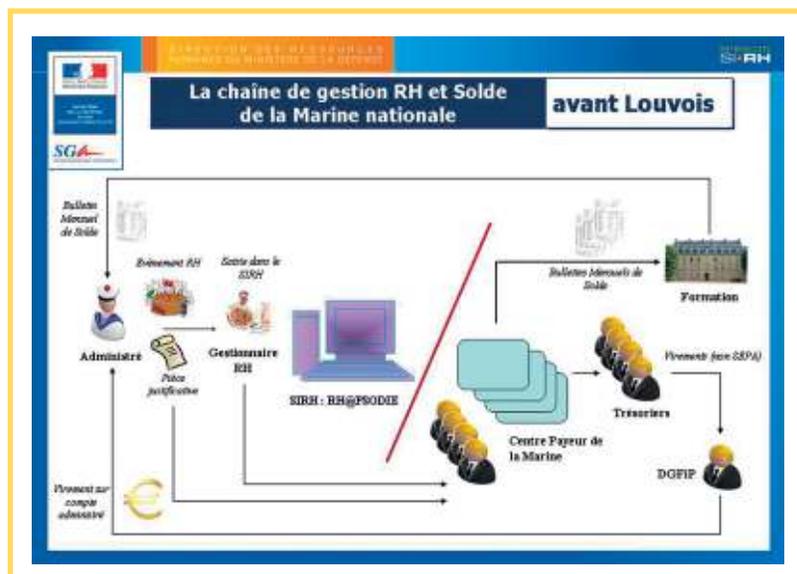
En application du décret n° 2005-520 du 21 mai 2005, les états-majors d'armée traduisaient ces directives en propositions de restructurations soumises pour avis au chef d'état-major des armées (article 8) qui les transmettait au ministre de la défense. Depuis le décret 2009-1177 du 5 octobre 2009, le CEMA est responsable du soutien et de l'administration des armées, des services et organismes interarmées

(article D.3121-15). Les armées ne font donc plus de propositions d'organisation sauf en ce qui concerne les forces, les organismes de formation et de préparation des forces.

Il s'ensuit un long travail avec le cabinet du ministre qui avalise ou fait amender les propositions et qui décide des points d'application et du calendrier. Ces travaux font l'objet de relevés de décisions signés du directeur de cabinet ou du directeur adjoint de cabinet. Elles sont exécutoires.

Par exemple, le relevé de décisions du 29 mars 2010 valide le calendrier de transformation du Service du commissariat des armées et celui de la transformation de la fonction droits individuels en en soulignant la triple contrainte : garantir la continuité du service, amortir l'impact social de l'arrêt brusque des opérations de décompte et de paiement de la solde par les centres territoriaux d'administration et de comptabilité (CTAC) au 1^{er} juillet, réorganiser les structures en adaptant le plan de charge aux ressources humaines disponibles. Assistait à cette





réunion au Cabinet, les représentants de l'état-major des armées (EMA), du Service du commissariat des armées (SCA), de la Direction des ressources humaines du Ministère de la défense (DRHMD) et de la Mission de coordination de la réforme du ministère (MCR). En application du décret 2009-1177 les armées n'y participaient pas.

Pour le sujet qui nous intéresse, notons d'ailleurs qu'en vertu du décret n°2009-1179, également du 5 octobre 2009, fixant les attributions du SGA (secrétaire général pour l'administration) du ministère de la défense, « **le secrétaire général pour l'administration définit la politique du ministère en matière de systèmes d'information d'administration et de gestion (article 3)** » et la Direction des ressources humaines du Ministère de la défense, « **assure le pilotage des systèmes d'information ministériels en matière de ressources humaines, et notamment de solde, de paie, de droits individuels et de pensions (article 11)** ».

Qu'est-ce que Louvois ? (Extraits du site www.steria.com)

Modernisation du secteur public, le projet de LOGiciel Unique à VOcation Interarmées de la Solde (LOUVOIS), développé par Steria, est le système d'information permettant la gestion de la paie de tous les militaires du Ministère de la défense, soit près de 400 000 militaires.

Le projet Louvois s'inscrit totalement dans la logique de « la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) », en prévoyant la mise en place d'un centre de solde unique. Répondant aux besoins de dématérialisation des services administratifs, Louvois

préfigure ce que sera l'Opérateur national de paie attendu en 2016 pour le Ministère de la défense.

Louvois va progressivement être relié aux 4 Systèmes d'Information Ressources Humaines (SIRH) du Ministère de la défense et à celui de la Gendarmerie nationale (Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales) pour assurer le calcul et l'émission en quelques heures des bulletins mensuels de solde (BMS) de l'ensemble des forces armées. Louvois sera ainsi le maillon central d'une chaîne unique RH et solde, préconisée par l'audit de modernisation des centres payeurs des armées achevé en novembre 2006.

Qu'est-ce que l'Organisme national de paie ? (Extraits du portail www.fonction-publique.gouv.fr)

L'opérateur national de paie (ONP), service à compétence nationale, a été créé en 2007. Il est rattaché conjointement à la direction générale des finances publiques (DGFiP) et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

L'ONP est prévu pour être le prestataire unique et centralisé de la paie des agents de l'État, à partir des informations de gestion transmises par les ministères, au moyen de leurs propres systèmes d'informations sur les ressources humaines (SIRH). Le calendrier théorique prévoit des raccordements effectifs des SIRH des ministères entre 2013 et 2016.

Pour les **agents de l'État**, cette réforme permettra de faciliter la gestion et le suivi des différents éléments constitutifs de leur rémunération, notamment lorsqu'ils effectuent une mobilité.

Pour l'**administration**, les échanges d'informations entre administrations seront fiabilisés et la qualité

comptable et réglementaire des éléments de paie sera renforcée. Les règles de gestion et de paie des agents font en outre l'objet de simplification après inventaire.

Enfin, l'ensemble des informations traitées dans le cadre du progiciel de paie alimentera le système d'informations décisionnel qui lui est associé et qui offrira une base de connaissances statistiques performante facilitant notamment l'ensemble des simulations et projections nécessaires au pilotage d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein de l'État ainsi que des comparaisons entre les trois versants de la fonction publique (État, collectivités territoriales, hôpital).

Quelle était la situation antérieure ?

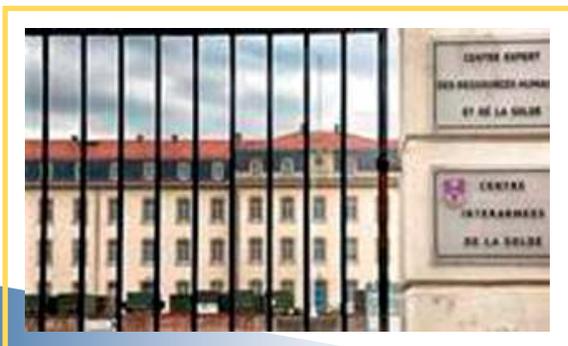
Chaque armée assurait le paiement de la solde de son personnel. Avec 5 CTAC, l'armée de terre payait son personnel, celui du Service de santé des armées, du Service des essences et contribuait au paiement de la solde des gendarmes.

Les restructurations annoncées à l'été 2008 prévoyaient alors le maintien de 2 CTAC sur 5 (Nancy qui avait alors vocation à devenir le centre interarmées de la solde ; Bordeaux qui devait traiter de la paie du personnel civil. Les CTAC de Lille, Marseille et Rennes seraient dissous). Les dates de dissolution devaient être affinées ultérieurement au fur et à mesure de la montée en puissance des systèmes d'informations de chacune des armées et des travaux relatifs à la création puis la transformation du Service du commissariat des armées.

Selon son site le Ministère prévoyait, en mars 2012, le calendrier de raccordement suivant :

« Le service de santé des armées est raccordé à Louvois depuis avril 2011 et l'armée de terre depuis octobre 2011. La marine nationale sera raccordée au printemps 2012 et l'armée de l'air en automne 2012 *. L'année 2013 verra le raccordement de la gendarmerie nationale».

* Ce qui explique qu'elle ne l'a finalement pas été compte tenu des dysfonctionnements constatés.



Comment ça fonctionne, très schématiquement :

Le Ministre de la défense au CHERS le 27 mai 2013.

1) Les formations saisissent les données individuelles sous la responsabilité du Commandement interarmées du soutien (CIAS) dans le SIRH d'armée. Actuellement, et dans l'attente de SOURCE futur SIRH unique du ministère, 5 SIRH sont mis en œuvre au sein du ministère de la défense et des anciens combattants : ALLIANCE au profit du personnel civil et du personnel militaire de la DGA et du CGA ; CONCERTO au profit de l'armée de terre ; HARMONIE au profit du service de santé des armées ; RHAPSODIE au profit de la marine nationale ; ORCHESTRA au profit de l'armée de l'air. La paie ou la solde de chaque administré est calculée à partir des événements RH saisis dans les SIRH.

2) Ces données sont transmises au calculateur de solde Louvois (DRHMD) qui édite les bulletins, transmet les informations au Centre interarmées de la solde de Nancy (EMA) qui adresse à son tour les « bandes de virement » au service payeur des Finances publiques de Metz (ex-TPG) pour le paiement des administrés.

Remarque : chaque armée conserve un Centre expert chargé des vérifications des données avant transmission à Louvois, du traitement des rejets par le calculateur et des saisies dites complexes (Exemple pour l'armée de terre le CERHS de Nancy renforcé en personnel pour pallier les dysfonctionnements du calculateur).

Le projet Louvois s'inscrit donc dans une réforme d'ensemble, a priori rationnelle, mise à mal aujourd'hui par des dysfonctionnements qui ont fait passer l'armée de terre, du statut de bénéficiaire potentiel d'un système novateur à celui de victime impuissante de l'instabilité d'un calculateur.

Reste à savoir si le retour à la situation ante est la bonne solution pour sortir rapidement de cette impasse absolument détestable ? Je ne suis pas en mesure de l'apprécier.



Le Ministre de la défense au CHERS le 27 mai 2013

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

Point de situation au 1^{er} août 2013

Par le Général d'armée (2S) Elrick Irastorza



1. RAPPEL DE LA MISSION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC :

Organiser les grands temps forts du Centenaire entre 2014 et 2018.

Coordonner (Comités départementaux et académiques du centenaire) et **accompagner** (label centenaire) l'ensemble des initiatives développées dans le cadre du Centenaire et l'effort de développement du tourisme de mémoire.

Informier le grand public sur les préparatifs et le déroulement du Centenaire, grâce à un portail internet de référence.

2. ORGANISATION DES TEMPS FORTS DU CENTENAIRE :

Les grandes orientations ont été arrêtées au cours d'un déjeuner de travail avec le Président de la République le 24 mai et mises en synergie interministérielle au cours d'une réunion entre les ministres concernés le 1^{er} août à l'hôtel de Brienne, sous la présidence du ministre de la Défense. Elles seront annoncées par le Président de la République début novembre. Pour 2014, après un cycle de manifestations culturelles internationales « Sarajevo, cœur de l'Europe » en Bosnie-Herzégovine du 21 au 28 juin, on s'oriente vers une entrée en Centenaire à l'occasion du 14 juillet, la commémoration de la mobilisation début août, celle de la bataille de la Marne début septembre et le 11 novembre sera naturellement un moment fort d'hommage national, à Paris comme en province.

Tous ces événements trouveront leur place dans un calendrier plus large incluant ceux relatifs à la commémoration du 70^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale et bien sûr les manifestations à l'étranger.

3. Vous avez déjà pu le constater, nous assistons à une montée en puissance dans le domaine culturel avec la diffusion d'ouvrages nouveaux sur le conflit, des émissions télévisées ou radiophoniques (comme par exemple la chronique d'Antoine Prost que vous pouvez écouter le matin sur France Inter un peu avant 8 heures). Les 16^e Rendez-vous de l'histoire de Blois du 10 au 13 octobre prochain y contribueront. Dès le 1^{er} janvier 2014 s'ouvrira en fait une véritable année culturelle consacrée au premier conflit mon-

dial, ses causes, son déroulement à l'avant comme à l'arrière et ses conséquences.

Tous les projets proposés à la labellisation y contribueront, qu'ils aient été labellisés ou non. Où en sommes-nous dans ce domaine ?

Depuis mars 2013, 1 265 projets ont été étudiés par le comité de labellisation présidé par le professeur Antoine Prost. 877 ont été adressés par les 103 comités départementaux du centenaire, 162 par les comités académiques du centenaire, 76 par nos ambassades et 150 directement par des porteurs nationaux. Les deux tiers ont été labellisés seront inscrits au catalogue national des événements commémoratifs et seront éligibles à des financements à partir du fonds d'initiative.

Cela ne signifie aucunement que les projets non retenus ne pourront pas être menés à terme. Bien au contraire. Il convient de relever, d'ailleurs, que certaines collectivités locales attribuent fort opportunément leur propre label en complément ou en substitution de celui de la Mission du Centenaire.

A noter qu'en septembre, seront affinées, en liaison avec les comités départementaux du centenaire, les modalités d'une prochaine vague de labellisation.

4. Le site de la Mission « centenaire.org » vous fournira l'essentiel des informations que vous attendez et vous propose des dossiers synthétiques très riches. Vous y trouverez des archives de vos départements et des informations sur les comités départementaux et académiques du centenaire. Vos suggestions seront les bienvenues. Enfin la Mission a signé un certain nombre de conventions de partenariat dont une avec Radio France et une autre avec France Télévisions. Mais il est clair que l'écho que nous souhaitons donner à cet événement dépend



aussi très largement de la résonance que vous voudrez bien donner au sein de vos associations notamment à travers vos bulletins d'information et tout autre moyen à votre convenance.

5. Les sites du champ de bataille qui courent sur plus de 700 km, de l'embouchure de l'Yser au Sundgau, seront inévitablement des destinations privilégiées au cours des prochains mois. Mais les visiteurs étrangers n'en feront pas une destination exclusive et c'est tout le pays qui devrait profiter de cet intérêt porté à notre pays au cours des prochaines années.

La Mission participe, à son niveau, à la promotion de la filière tourisme de mémoire en collaboration étroite avec le groupement d'intérêt économique (GIE) Atout France, l'association « Tourisme et mémoire de la Grande Guerre », les collectivités territoriales et les ministères concernés. Organisées en novembre 2013 à Lille et Arras, les secondes assises du tourisme de mémoire devraient offrir à toutes les parties prenantes l'opportunité de signer un contrat de destination « Centenaire de la Grande guerre » de nature à promouvoir une offre bien structurée et donc plus attrayante.

6. Le fonds d'initiative destiné à soutenir les projets dont il a été question au § 3, est doté de 7 M€, 2 M€ provenant d'argent public et 5 M€ à provenir du mécénat. Une prestation de lancement c'est déroulée le 9 juillet aux Invalides. Les premiers dons arrivent à la Fondation de France à laquelle s'est adossée la Mission du Centenaire. Que notre action dans ce domaine essentiel à la mise en œuvre des projets qui émergent de l'ensemble des territoires soit relayée par vos associations auprès de ceux susceptibles de s'impliquer dans cette action de mécénat, serait une aide particulièrement appréciée*.

Un premier comité de subvention se tiendra en octobre 2013.

ÉDITORIAL DE JUILLET 2013

J - 365

Dans 365 jours, le 14 juillet 2014, en mettant à profit ce grand rendez-vous désormais traditionnel des Français avec leur histoire, nous entrerons vraiment en commémoration du Centenaire de la Grande Guerre.

(*) Les dons, libellés à l'ordre de la Fondation de France - Fonds du Centenaire, peuvent être adressés soit à la Mission du Centenaire, 109 boulevard Maiesherbes, 75008 Paris soit à la Fondation de France, Fonds du Centenaire, 40 avenue Hoche, 75008 Paris.

Dans un an, notre fête nationale invitera au ravivage de leur mémoire tous ceux qui voudront se souvenir ensemble des événements qui allaient conduire, quelques jours plus tard, à la mobilisation générale et précipiter le monde dans un cauchemar qui allait lui coûter près de 10 millions de morts.

Parce qu'elle a chamboulé la carte du monde et entraîné des bouleversements sociétaux allant bien au-delà d'un conflit dévorant et de ses effroyables conséquences statistiques, la Première Guerre mondiale constitue, dans notre histoire, une rupture que le temps n'effacera pas.

Qui n'a pas le souvenir d'un grand-père racontant avec ses mots à lui, sans haine ni forfanterie, dans une succession d'invraisemblables oxymores, la grouillante solitude, la bestiale humanité, la déchirante camaraderie et l'enthousiaste résignation des tranchées ?

Qui ne se souvient pas de ces douilles d'obus patiemment sculptées trônant fièrement sur la cheminée ?

Qui n'a pas ressenti d'émotion à la lecture de ces quelques lignes arrachées à l'oubli d'un fond de grenier, exprimant toujours, entre exaltation patriotique, une routine et abattement moral, l'amour porté à tous ceux que l'on redoutait, par-dessus tout, de laisser seuls.

La Grande Guerre est indiscutablement constitutive de notre mémoire collective !

En attestent ces centaines de milliers de visiteurs français et étrangers qui parcourent toujours, entre l'embouchure de l'Yser et le Sundgau, ces paysages et sites de mémoire encore mal cicatrisés de l'ancien front de l'Ouest, pour comprendre comment des hommes ont pu en arriver là et supporter cela pendant plus de 4 ans et honorer, dans le silence des nécropoles de toutes nationalités, la mémoire de tous les soldats emportés par cette « effusion sanglante ».

Depuis la disparition des derniers poilus, il n'y a plus que les écrits, les images, la pierre et la terre pour témoigner de ce titanesque affrontement. L'intérêt qu'ils suscitent toujours, un siècle plus tard sera, pour notre pays, un puissant moteur de notoriété internationale et de développement économique bien au-delà des seuls territoires du champ de bataille.

Une grande dynamique mémorielle est en marche qui s'exprimera à l'occasion de cérémonies officielles mais aussi à travers plus d'un millier de projets émanant de tous les territoires de notre pays, outre-mer compris. L'état financera la totalité des premières et partiellement les seconds à partir du fonds d'initiative de la Mission du Centenaire, sa contribution étant



abondée par recours au mécénat, avec l'appui de la Fondation de France et l'implication personnelle de Jean-Claude Nancy, président du Comité des Mécènes* et bien sûr à la générosité de donateurs dont les lettres émouvantes attestent de la pertinence de notre démarche depuis plus d'un an.

Votre engagement résolu à nos côtés sera un encouragement précieux pour tous ceux qui, comme nous, sont convaincus que se souvenir c'est aussi préparer l'avenir.



LES MUTINERIES DE 1917 de l'euphorie au désespoir

Par le colonel (H) Mercier

« Quand serons nous assez dignes et assez perspicaces pour entrevoir les mobiles secrets de tant de violences imposées par le destin ».

H. Malherbe

Il est des événements de notre histoire que la mémoire ne saurait ignorer ou occulter. Mais de son bon usage il convient, sans nul doute, de relater les faits dans toutes leurs dimensions. Alors, seulement peut s'exercer l'esprit critique.

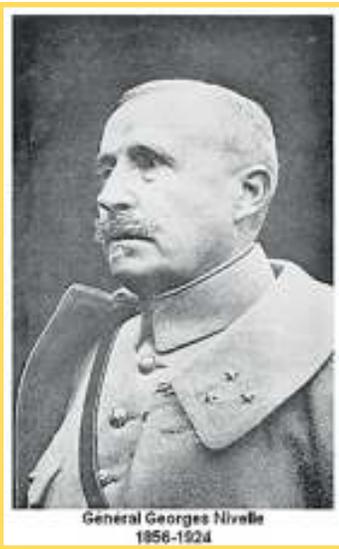
Au début de cette année de 1917, après la bataille de Verdun, l'offensive de la Somme, et au sortir d'un hiver particulièrement rigoureux, une certaine lassitude gagne les combattants. Il y a aussi cette crise de commandement et l'instabilité politique. Profitant de cette ambiance morose les pacifistes accentuent leur propagande, d'autant qu'ils jouissent d'une certaine impunité et qu'ils trouvent dans la révolution bolchevique, un appui inespéré. Après 40 mois d'une guerre meurtrière le soldat en a assez et il va dire, les événements aidant, ce qu'il pense, avec toutes les conséquences tragiques que nous savons.

OFFENSIVE CONTREVERSÉE

A la guerre, il n'y a rien de pire que l'inaction. Pour redonner confiance à la troupe, dont le moral s'effrite, il faut une grande offensive. Le général Nivelle veut en finir

avec la guerre. Sa grande offensive franco-britannique menée conjointement sur le front nord-sud de Vimy - Arras - Soissons (britanniques) et le front français Soissons - Reims, doit emporter la décision. Le plan du général Nivelle est accueilli avec réserve par l'état-major britannique mais aussi par le gouvernement et l'opinion anglais. En France, le plan est diversement apprécié. Le Président du Conseil, A. Briand, le soutient malgré les sérieuses réserves émises par les commandants des trois groupes d'armées concernés.

Le général veut convaincre. Il insiste sur le caractère de violence et de rapidité que doit révéler cette offensive. Il fait savoir aux combattants « que cette fois-ci ne sera pas comme avant ». Au front, on se met à espérer. « C'est du sérieux, ça va être le grand coup, on va reconduire les Boches chez eux. » Des consignes écrites sont transmises jusqu'au niveau du bataillon. On y précise la tactique et



General Georges Nivelle
1856-1924

les objectifs. Le 15 février, les Allemands découvrent sur le corps d'un capitaine le plan d'opération projeté contre les plateaux de Craonne et de Voucler. C'est une confirmation de l'offensive prévue au printemps, dont ils ont dès le 4 février, anticipé la réaction par la mise en œuvre du plan Alberich. Progressivement les troupes allemandes se replient sur la ligne Hindenburg qui va de Lens à Saint-Quentin et ou nord-est de Soissons. Toute la zone ainsi évacuée est soumise à des

destructions systématiques et parsemée de pièges. Des emplacements de mitrailleuses sont laissés dans ce no man's land.

PACIFISME

Ayant réussi à regagner sensiblement la confiance de ses troupes, le général Nivelle s'attaque à un autre problème, celui des menées pacifistes qui depuis un an redoublent d'intensité. Le nombre de déserteurs est passé de 509 en 1914 à 30 000 en 1917. Le général adresse une note circonstanciée au ministre de la guerre, dans laquelle il lui demande d'intervenir auprès de Malvy, le ministre de l'intérieur, pour enrayer définitivement les menées pacifistes, la distribution des tracts jusque sur le front, les réunions syndicales où assistent des permissionnaires, et des appels à la désobéissance qui fleurissent dans une certaine presse. Il demande également que le journal révolutionnaire russe Natchalo soit interdit (1).

Dans sa biographie sur Briand, Georges Suarez écrit : « Si désintéressée et inconsciente que pût être la collaboration des extrémistes français avec les émigrés russes à la solde de l'Allemagne, elle avait le lourd inconvénient de coïncider point par point avec le développement des campagnes de défaitisme et de trahison ». Depuis le début de l'année 1916, la France est soumise en effet à une propagande défaitiste largement diffusée par une certaine presse financée par l'Allemagne. C'est le cas du journal de Charles Humbert, de L'Éclair, de l'Heure, de l'Œuvre et surtout du Bonnet Rouge d'Aimeyreda.

Tous ces journaux sont financés, via la Suisse, par un banquier de Mannheim, un certain Marx. Suite aux demandes pressantes du général Nivelle et de Briand pour que Malvy le ministre de l'intérieur fasse cesser ses campagnes de défaitisme, rien ne se passe si ce n'est la suppression de 2 000 francs par mois versés sur

les fonds secrets au Bonnet Rouge. De toute évidence rapporte Clémenceau dans ses mémoires « Caillaux et Malvy (2) jouissent d'une totale impunité jusqu'au plus haut sommet de l'Etat ».

« Toutes les fois que l'ombre de Caillaux se profilait quelque part, Poincaré devenait muet. » Le Bonnet Rouge malgré sa suspension qui interviendra le 7 juin 1917, continuera de paraître.

AFFAIRE LANCKEN

Le 20 mars 1917, A. Briand démissionne. Il est remplacé par Ribot, un républicain modéré. A la tête du ministre de la guerre, Lyautey cède la place à Painlevé, un républicain socialiste et qualifié par certains de collaborateur du Bonnet Rouge. Libre de ses mouvements Briand va s'engager dans une tentative de paix avec l'Allemagne. C'est l'affaire Lancken. Initiée en Belgique au début de 1917 par le comte de Broqueville, ministre de la guerre, le baron Coppée, président de la fédération des associations charbonnières, la comtesse de Mérode (d'origine française), avec le baron Von Der Lancken (3) représentant l'Allemagne en Belgique.

Cette tentative de paix sera reprise en juin par Briand (4). Elle échouera en octobre 1917.

Painlevé, le nouveau ministre de la guerre, reçoit le général Nivelle le 22 mars. Il ne lui cache pas qu'il est hostile à l'offensive qui se prépare et dont la date est fixée au 8 avril. Le mauvais temps, neige, froid, oblige l'état-major à repousser l'opération. Finalement c'est le 9 avril que les Anglais s'élancent. Ils enlèvent la côte de Vimy. Le 11, ils s'emparent de Monchy.

Les Allemands réussissent à décrocher plus au nord-ouest. En quatre jours les Anglais ont fait 13 000 prisonniers, ont pris 166 canons et 250 mitrailleuses. Le général Nivelle ne cache pas sa satisfaction mais devant l'insuffisance de la préparation française il reporte l'offensive au 16 avril. Il fait diffuser un ordre du jour aux Armées :

« L'heure est venue. Confiance, courage et vive la France. »

(2) Malvy sera traduit en Haute Cour de Justice en 1918 et condamné à cinq ans de bannissement. En mars 1916. Briand reprend Malvy comme ministre de l'intérieur.

(3) Ancien conseiller d'Ambassade à Paris.

(4) L'arrière grand-père de Briand, né à Leipzig était précepteur des fils du Duc de Wurtemberg.

(1) Première grève le 10 mars 1917 à Petrograd. Début de la révolution.

LE DÉSASTRE

Dans les tranchées, malgré les giboulées de neige fondue, on a retrouvé le moral. « *Qu'est-ce qu'ils prennent les Boches! on va y aller l'arme à la bretelle les gars !* »

16 avril, 6 heures du matin. Le soleil se lève à peine. Les coups de sifflet retentissent, les hommes s'élancent. Le terrain boueux et tourmenté ralentit leur progression mais ils avancent quelques centaines de mètres.

C'est alors que les mitrailleuses allemandes se déchaînent. Les tirs d'artillerie ne les ont pas détruites. En quelques minutes les pertes sont considérables. On est passé soudain de l'euphorie au désespoir. Le député Ybarnegaray, chef de bataillon, se trouve dans un poste d'observation au sud de Craonne. Il écrit : « *A 6 heures du matin la bataille est commencée ; à 7 heures elle était perdue* ».



Au soir du 16 avril, les cinq corps d'armée de la X^e Armée, qui auraient dû dépasser de 10 kilomètres le *Chemin des Dames*, ont à peine entamé les lignes ennemies.

Après quatre jours de très rudes combats, les pertes françaises sont très élevées. Les troupes sont à bout de force et le moral n'y est plus. Vingt-huit à vingt-neuf mille tués, plus de trente mille blessés. Au G.Q.G., chacun se rejette la responsabilité. Ainsi le général Micheier critique vivement son supérieur : « *C'est vous et vous seul qui serez blâmé pour l'échec* ». Au sein du gouvernement on s'interroge. On ne voulait pas de cette offensive mais devant l'optimisme affiché du général Nivelle, on s'était mis à espérer.

« *Que va penser le pays... ? Que nous réserve tout cela... ?* »
Murmure Painlevé.



Octobre 2013

LA RÉVOLTE

Cette fois, c'est fini, affirment les hommes entassés dans leurs tranchées. Les informations les plus pessimistes arrivent du front. Le contrôle postal confirme le ressentiment des soldats. Le moral déjà miné par les tracts qu'ils recevaient, ils ne se font plus d'illusion. Alors ! tout ce qu'ils avaient enduré jusque-là, sans jamais trop s'en plaindre, maintenant ils le disent, encouragés par des camarades qui n'attendaient que cela. Pour la première fois ouvertement on se plaint du commandement qui laisse à désirer, la nourriture insuffisante, l'établissement du tour des permissions pas équitable et des embusqués à l'arrière dont les rangs grossissent chaque jour. Comme le rapporte J. de Pierrefeu (5) : « *Un soir qu'on a bu plus que de coutume. on est commandé pour la relève, les mauvaises têtes disent : on n'ira pas, les autres suivent* ». Et voilà le bataillon en rébellion.

Le *Petit Parisien* publie un article d'Abel Ferry (6) qui fait sensation. « *La grande erreur de Nivelle fut de persévérer dans un plan d'attaque que le retrait d'Hindenburg venait de jeter bas* ». Le 20 mai le général Nivelle est relevé de son commandement. Le général Pétain le remplace. Sur le front, la situation se détériore rapidement. Au camp de Prouilly où le 128^e R.I. (des gars du nord) est au repos, l'ordre de remonter au front arrive. C'est la colère. « *Nous ne nous laisserons pas renvoyer en ligne. Un instituteur parisien Breton, ajoute : il faut à tout prix faire la paix ! Continuer à se battre dans ces conditions est une folie ! Nos chefs sont des incapables ! Ils n'aboutissent jamais à rien ! Nous constituons une armée républicaine et nous entendons demeurer républicains.* » Un autre crie : « *Regardez les Russes! Ils sont moins lâches que nous...* ».

Ce même jour, au dépôt du 32^e Corps, un groupe de soldats se révolte. On chante l'Internationale, on revendique des soldes plus élevées, des permissions plus longues et une meilleure nourriture.

Au G.Q.G. arrive la nouvelle de tous les secteurs comme quoi des régiments refusent de monter aux tranchées.

A Soissons le chef du 37^e C.A., le général Tauffied, se fait tirer dessus. Un bataillon du 21^e Corps s'est mutiné, les soldats sont ivres. Ils sont barricadés, tiennent des réunions, des sentinelles ouvrent le feu sur tout ce qui s'approche. De l'extérieur on entend les mutins chanter l'Internationale, imitant en cela les deux brigades russes (16 000 hommes) qui défilent, drapeau rouge en tête dans les rues de Neufchâteau (7).

A Maizi, le 18^e R.I. refuse de partir pour Craonne. On chante là aussi l'Internationale, puis on s'empare des mitrailleuses qui sont mises en batterie autour du village.

Le 25 mai, des incidents ont lieu à Paris, où les manifestations se succèdent. Des permissionnaires mais

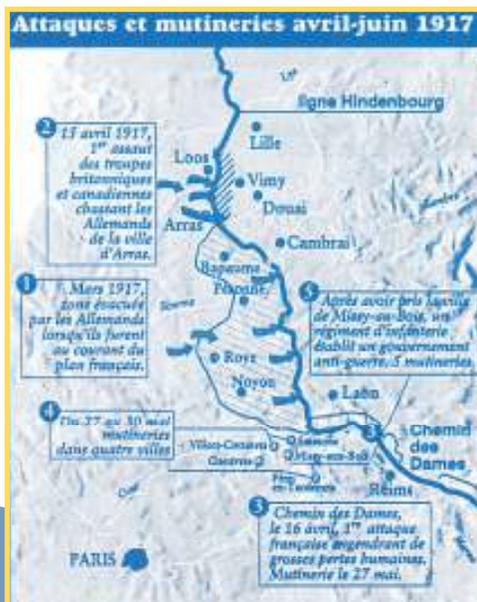
(5) Rédacteur du communiqué officiel au G.Q.G.

(6) Député des Vosges. sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. combattant et commissaire aux Armées.

(7) Ces deux brigades seront transférées le 26 juin au camp de la Courtine.



aussi des agitateurs, se joignent aux manifestants. La Fédération des Métaux, qui édite des tracts pacifistes dans ses locaux de la rue de *La Grange aux Belles*, est au cœur de ces manifestations. Almeyredo, « témoin » d'un incident, fait courir le bruit dans son journal *Le Bonnet Rouge*, qu'on a tiré sur des manifestantes. La nouvelle parvient au front, « *On tire sur nos femmes* ». Il n'en faut pas plus pour que les hommes du 370^e bataillon entrent en rébellion à Cœuvres où ils comptent s'emparer d'un train et gagner Paris. En se rendant à la gare ils rencontrent un médecin militaire et deux gendarmes qu'ils molestent. Les deux représentants de la loi sont pendus à un arbre. Un premier train est intercepté par la Garde Républicaine qui est contrainte de faire usage de ses armes. Mais, prévenus trop tard, ils ne peuvent arrêter un deuxième train qui réussit à gagner la capitale où les mutins se sont dispersés dans la foule.



LA RÉPRESSION

Au soir du 2 juin, Poincaré note : « L'ordre est menacé partout, la fièvre s'étend ». Le 11, au comité de guerre, le général Pétain fait une déclaration : « Le mal est profond... il faut faire des exemples et renoncer à la grâce dans tous les cas de désobéissance collective et abandon de poste concerné ».

Au G.Q.G., en ce début de juin, on parle de « complot organisé ». Une enquête démontre que « les promoteurs de la rébellion projettent de s'emparer d'une gare et de se faire transporter à Paris pour y soulever la population... » (8), la révolution russe doit servir de modèle.

A Paris, les permissionnaires sont abordés par des femmes spécialement formées ou débauchage. Dans les environs immédiats des gares fonctionnent de véritables agences de désertion. Les distributions de tracts se font au grand jour: « A bas la guerre! Mort aux responsables! Camarades, il est temps d'agir... ». Devant la gravité de la situation, le général Pétain demande à son tour que le ministre de l'intérieur prenne des mesures énergiques pour protéger les permissionnaires. Que fait Moly? Rien. Cela lui vaudra, non sans mal, de comparaître le 6 août 1918 devant la Haute Cour. Des attendus de cette juridiction, on retiendra : « Attendu qu'il est constant pour la Cour qu'un plan concerté sur le territoire de la République dès la fin de 1914... Attendu que Malvy n'a pas ignoré l'existence de cette criminelle entreprise... Attendu qu'au lieu de s'opposer à cette propagande l'accusé a accordé des subventions à un journal (9) dont les principaux rédacteurs ont été condamnés pour intelligence avec l'ennemi... Attendu qu'il s'est refusé à autoriser la saisie des tracts excitant les militaires à la désobéissance, à la révolte envers leurs chefs, et à la trahison envers la patrie... ». Malvy sera condamné à cinq ans de bannissement (10).

Au comité de guerre du 11 juin, le général Pétain avait demandé que les mutins soient traduits devant un conseil de guerre, sans possibilité de droit de recours. La justice est impitoyable avec les meneurs mais aussi, hélas, avec des hommes tirés au sort dans des régiments mutinés. Des condamnations à mort sont prononcées, certaines exécutées. Pour d'autres la peine de mort est commuée en travaux forcés à perpétuité. C'est le cas pour l'instituteur Breton et Lamour du 128^e R.I., pour lesquels les socialistes plaident la défense auprès du ministre de la guerre. Mais pour beaucoup d'autres la justice passe. En dehors des conseils de guerre, il y a des exécutions sommaires qui ne sont pas portées à la connaissance du haut commandement. Difficile dans ce cas de connaître le nombre total des exécutions. Pour J. de Pierrefeu : « On procéda à un minimum d'exécutions nécessaires : une dizaine en tout ». Le ministre de la guerre évoque le chiffre de 23. Quant à Jean Ratineau auteur de *1917 ou la Tragédie d'Avril*, il assure que sur

(8) Rapport du général Franchet d'Esperey.

(9) *Le Bonnet Rouge*.

(10) En 1926. Briand le rappellera comme ministre de l'intérieur.

Devoirs de mémoire

227 condamnations à la peine capitale, 27 « seulement » furent exécutées.

Le rétablissement de l'ordre aux armées ne passe pas seulement pas le conseil de guerre. Le généralissime visite sans relâche le front, s'adresse à ses officiers mais aussi à ses soldats. Il écoute les récriminations, rétablit les permissions, fait améliorer l'ordinaire et les conditions de vie dans les centres de repos. Enfin ! s'adressant à ses officiers il dit : « *Regardez ces hommes, ce sont de vrais soldats. Tout ce qu'ils demandent, c'est d'être commandés. C'est de pouvoir suivre un exemple. Avancez et ils vous suivront* ».

En quelques semaines Pétain a redonné confiance à son armée. Il est, comme le note A. Bridoux : « *Un homme rare, un chef qui est en même temps un homme et qui paraît à la hauteur de sa fonction comme des événements* ».

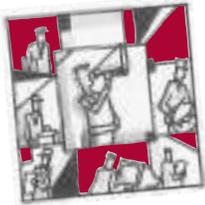
Le 28 juin, le président du conseil annonce qu'un régiment, le 298^e de l'armée de Souilly s'est encore livré à une manifestation lamentable.

Deux mois auront été nécessaires pour rétablir l'ordre et la discipline sur le front. C'est peu et c'est beaucoup. C'est peu au regard de la situation insurrectionnelle, c'est beaucoup pour le prix du sang que des soldats, souvent émérites, durent verser sur décision des conseils de guerre. La page de ces événements tragiques ne doit pas être occultée. Elle s'inscrit aussi dans notre mémoire.



BIBLIOGRAPHIE

- G. Suarez : Briand.
- A. Ferry : Les carnets secrets.
- J. de Pierrefeu : G.Q.G. secteur I.
- Clémenceau : Grandeurs et Misères d'une victoire.
- P. Wedelman : la Grande Guerre.



Brèves de la Défense

Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné

■ RESPONSABILITÉS DE DÉFENSE AÉRIENNE OUTRE-MER ET RÉFORME DES COMMANDEMENTS SUPÉRIEURS ET DES COMMANDEMENTS DE FORCES FRANÇAISES A L'ÉTRANGER

Le décret 2013-478 du 5 juin 2013 (JO du 7 juin 2013) relatif à l'exercice des responsabilités de défense aérienne outre-mer et portant réforme des commandements supérieurs et des commandements des forces françaises à l'étranger a pour objet de traduire juridiquement les travaux relatifs à l'évolution du dispositif des forces françaises présentes en outre-mer et à l'étranger, qui sera réalisée en 2014.

Pour les commandements supérieurs et les commandements des forces françaises à l'étranger, les trois adjoints d'armée (officiers supérieurs appartenant à chacune des armées) sont remplacés par un seul adjoint interarmées. Dès lors, les responsabilités de défense aérienne outre-mer ne seront plus attribuées à l'adjoint « air », puisque cette fonction est supprimée, mais à un officier de l'air spécifiquement désigné par le ministre de la défense.

Par ailleurs, les éléments français au Sénégal (EFS) sont placés sous l'autorité du commandement des forces françaises au Gabon (FFG).

Enfin, un commandement des forces françaises est créé aux Emirats arabes unis, afin de répondre aux nouveaux enjeux géostratégiques et au développement d'une coopération de défense et de sécurité avec les pays du Moyen-Orient et de l'Océan Indien.

■ LA MISE EN PLACE DE LA MINUSMA

Le 14 juillet dernier, nous avons pu voir sur les Champs Elysées, à l'occasion du défilé traditionnel, des militaires représentants les pays africains participant à la « Mission des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali » (MINUSMA).

C'est la résolution 2100, adoptée le 25 avril 2013 par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui a permis le passage du relais de la MISMA à la MINUSMA « Mission des Nations Unies de stabilisation au Mali » à compter du 1^{er} juillet 2013.

La MINUSMA comprendra jusqu'à 11 200 membres du personnel militaire, y compris des bataillons de réserve pouvant être déployés rapidement à l'intérieur du pays selon les circonstances et



1 440 membres du personnel de police, ainsi qu'une structure civile. Elle compte actuellement près de 6 200 casques bleus déployés au Mali y compris dans les grandes villes du Nord de Tombouctou à Tessalit.

■ LA FORCE SERVAL A MAINTENU SES 7 DÉTACHEMENTS DE LIAISON ET D'APPUI (DLA) QUI ÉTAIENT INSÉRÉS AU SEIN DES BATAILLONS AFRICAINS DE LA MINUSMA

Les DLA ont pour finalité :

- La coordination tactique des forces engagées dans une même zone.
- La mise en place des appuis au profit des forces africaines dans différents domaines : commandement, renseignement, logistique, appui-feu et appuis spécialisés.

Sur les sept DLA déployés sur le théâtre malien, soit plus d'une centaine de militaires français, cinq opèrent auprès des Burkinabés à Tombouctou, des Nigériens à Malaka, des Tchadiens à Tessalit, des Sénégalais à Gao et des Togolais à Douentza.

Ultérieurement, afin de maintenir une bonne coordination entre les forces françaises et les forces africaines dans la poursuite des opérations sur ces zones, une dizaine de DLA seront répartis sur l'ensemble du territoire malien.



■ CRÉATION D'UN POSTE DE COMMANDEMENT DE LA MINUSMA

Une délégation de l'ONU conduite par Madame Haq, secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, s'était rendue, dès le mois d'avril, à Gao, afin de préparer le déploiement de la MINUSMA et en vue de la création d'un poste de commandement.

L'adjointe du secrétaire générale de l'ONU, chargée des affaires logistiques, avait rencontré tous les futurs interlocuteurs des équipes ayant en charge l'implantation des bataillons de la MINUSMA dans la région de Gao : le gouverneur, les artisans, les commerçants, les habitants et plusieurs représentants d'organisations non gouvernementales.

Madame Haq a également pris contact avec la brigade Serval en rendant visite au général Kolodziej et elle s'est entretenue avec le général de Saint Quentin, commandant de la force Serval (COMANFOR).



■ COOPÉRATION FRANCO-AMÉRICAINE EN AFRIQUE

Dans le cadre du dialogue militaire entretenu entre la France et les Etats-Unis, l'amiral Guillaud, chef d'état-major des armées, a reçu le général d'armée Rodriguez, chef du commandement régional des Etats-Unis pour l'Afrique (US AFRICOM), en mai dernier.

Créé en 2007 et stationné à Stuttgart en Allemagne, l'US AFRICOM a pour mission de coordonner les activités militaires des Etats-Unis sur le continent africain.

L'état-major américain AFRICOM constitue un partenaire privilégié dans des régions où la France entretient une présence permanente à travers son dispositif de forces prépositionnées et en opération, comme au Sénégal, au



Général Rodriguez

Gabon, au Tchad, en République centrafricaine, à Djibouti, en Côte d'Ivoire ou au Mali.

Au cours de leur entretien, l'amiral Guillaud et le général Rodriguez ont fait le point sur la coopération militaire franco-américaine mise en œuvre au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et en Afrique centrale. Coopération opérationnelle renforcée, depuis le déclenchement de l'opération Serval. Les Etats-Unis apportant à la France un appui dans les domaines du ravitaillement en vol, du transport tactique et stratégique et dans l'échange d'informations. Des actions communes appuieront la montée en puissance de la « mission des Nations unies pour la stabilisation au Mali » (MINUSMA).

■ HUIT MINES NEUTRALISÉES EN BAIE DE SOMME PAR UNE MISSION FRANCO-ALLEMANDE

Dans le domaine naval, La France et l'Allemagne entretiennent des relations privilégiées. Une coopération multiforme s'exprime à travers des échanges entre officiers, le programme EFENA (échanges entre les écoles navales) ou encore des entraînements ou opérations conjointes.

La guerre des mines est un des domaines privilégiés de cette coopération.

Au cours du mois de mai 2013 le chasseur de mines français l'*Aigle* et l'allemand *Sulzbach Rosenberg*, ainsi que le bâtiment base de plongeurs démineurs (BBPD)



Vulcain ont exploré de concert les fonds marins au large de la Seine-Maritime et de la baie de Somme, pendant plus d'une semaine, sous la coordination du Centre opérationnel de la Marine de Cherbourg où se trouvait également un officier allemand. Huit mines allemandes de la Seconde Guerre mondiale ont été découvertes.

Dans une deuxième phase, les marins allemands et français ont détruit cinq de ces mines, ce qui représente l'équivalent de 4,5 tonnes de TNT. Les trois restantes, situées à proximité d'un câble de télécommunication, ont été déplacées, elles seront détruites, ultérieurement, par le tandem franco-allemand composé du *Vulcain* et du *Sulzbach Rosenberg*.

■ CORSE : EXERCICE DE L'OTAN « DEPLOYEX »

En juin 2013, la base aérienne 126 de Solenzara en Corse a accueilli l'exercice « Deployex 13 » dont l'objet était d'entraîner des officiers d'un état-major de l'Otan, en cas de projection d'une force de réaction rapide dans un pays de l'alliance.

Premier d'une série d'exercices programmés par l'Otan, « Deployex 13 » vise à entraîner un état-major multinational de composante terrestre, stationné à Gloucester, en Angleterre (Corps de réaction rapide alliés : ARRC l'Allied Rapid Reaction Corps).

Au cours de l'exercice, de petites équipes d'officiers de différentes nations quadrillèrent la Corse pendant 10 jours allant à la rencontre d'autorités et de personnes en mesure de les aider dans le recueil de données en préalable au déploiement d'une force de réaction. Seule cette première phase s'est jouée puisque l'exercice n'engage aucune troupe de manœuvre, ni aucun espace réglementé.

■ LIVRAISON DU DERNIER CARACAL COMMANDÉ SUR CRÉDITS « PLAN DE RELANCE »

La direction générale de l'armement (DGA) a livré à l'armée de l'air le 8 février 2013 le cinquième et dernier des cinq hélicoptères EC 725 Caracal commandés en 2009 à Eurocopter, dans le cadre du plan



de relance de l'économie. Ce contrat a représenté un plan de charge de l'ordre de 100 personnes par an pour Eurocopter et de 150 personnes par an pour ses 400 fournisseurs.

Ces hélicoptères complètent la flotte des 14 Caracal en service dans l'armée française et régulièrement déployés lors d'opérations extérieures.

L'EC 725 est un hélicoptère destiné à accomplir des missions de recherche et de sauvetage en zone de combat, de transport de troupes sur de longues distances et des missions spéciales. Il intègre des équipements spécifiques pour ce type de missions : ravitaillement en vol, système de contre-mesures, caméra infrarouge ou instruments de localisation d'un pilote éjecté.

Hélicoptère bi-turbine de la classe des 11 tonnes, il est le premier hélicoptère français équipé d'un système d'auto-protection complet, de visualisation par écran LCD et d'un blindage. Il est aussi capable d'accomplir des missions de sauvetage en mer.

■ QUALIFICATION FRANÇAISE DU TIGRE EN VERSION APPUI-DESTRUCTION (HAD)

La qualification de l'appareil par la DGA le 10 avril 2013, venant après sa certification prononcée le 14 janvier 2013, marque une étape majeure dans le développement de la nouvelle version du Tigre.

Grâce à cet acte, et après avoir recueilli l'avis de l'Espagne, « L'organisation conjointe de coopération en matière d'armement » (Occar), sera en mesure de prononcer la qualification bilatérale de cette version de l'appareil.

L'hélicoptère Tigre équipe les armées de terre française, allemande, espagnole et australienne. C'est un hélicoptère de combat de nouvelle génération adapté à la grande variété des scénarios d'emplois contemporains. Le Tigre français est décliné en une version appui-protection (HAP), équipée de missiles air-air Mistral, d'un canon de 30 mm et de roquettes de 68 mm, et en une version appui-destruction (HAD) qui, en plus de l'équipement du HAP, dispose de missiles air-sol Hellfire.



■ L'ORGANISATION CONJOINTE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE D'ARMEMENT (OCCAR)

En décembre 1995, la France et l'Allemagne décidèrent la mise en œuvre de nouveaux principes de coopération, dits de Baden-Baden, dans le cadre d'une structure d'armement franco-allemande. Elles furent rejointes par le Royaume-Uni et l'Italie pour constituer le 12 novembre 1996 : « l'organisme conjoint de coopération en matière d'armement (OCCAR) » dont la vocation principale est la gestion des programmes d'armement.



Le 28 janvier 2001, l'Occar se transforma en « **organisation conjointe de coopération en matière d'armement** ». La Belgique et l'Espagne y adhèrent respectivement en 2003 et 2005.

La mission de L'Occar est de concrétiser l'approche de la coopération européenne en matière d'armement et de pallier les insuffisances des coopérations traditionnelles, grâce à des règles flexibles qui permettent à des pays non-membres de participer à un programme, à condition qu'ils en acceptent les principes. C'est le cas des Pays-Bas qui participent au programme Boxer ou le Luxembourg et la Turquie qui participent à celui du A 400M.

L'Occar est dirigée par un conseil de surveillance composé des ministres de la défense des Etats membres ou de leurs représentants, et, est soutenue par une administration d'exécution (Occar-EA).

L'Occar-EA, se décompose en deux entités : le bureau central qui définit les politiques et veille à leur exécution et des divisions qui gèrent chacune un programme, selon les objectifs donnés par les pays participants. L'Occar-EA emploie, environ, 220 personnes sur les sites de Bonn (siège et site des programmes Cobra, Tigre, Boxer), de Paris (programmes FREMM, FSAF) et de Toulouse (programme A 400M). Une antenne de la DP FREMM se trouve à Rome.

■ ASCENSEUR SOCIAL

Depuis 2009 et la mise en œuvre des nouveaux statuts particuliers, les militaires du rang ont la possibilité d'intégrer directement le corps des officiers. Sous la condition d'être bacheliers, ils peuvent se présenter aux concours d'entrée de l'EMIA et de l'EMCTA.

Pour le dernier concours de l'EMIA, sur 133 candidats déclarés admissibles, 15 étaient des militaires du rang, soit 11,27 % des admissibles. Parmi les 67 candidats admis, 5 sont des militaires du rang, soit 7,46 % des admis.



Au concours de l'EMCTA parmi les 27 candidats déclarés admissibles 3 étaient des militaires du rang, soit 11,11 % des admissibles ; 2 d'entre eux furent définitivement admis sur 12 candidats retenus, soit 16,66 %.

Deux militaires du rang ont été admis aux deux concours.

■ PRIX « ARMÉES JEUNESSE 2013 »

Le prix « armées jeunesse » est destiné à récompenser toute formation militaire qui a initié et mené, hors de ses missions habituelles, en partenariat avec les jeunes ou une organisation civile chargée de la jeunesse, une action de préférence originale visant à développer les liens entre la jeunesse et les armées, pouvant être citée en exemple et reconduite.

Cette année, le prix a été attribué à la communauté de brigades de NAY (Pyrénées-Atlantiques), pour l'action menée par son commandant d'unité en faveur des écoles du KOSOVO lors de son détachement OPEX.

Le lieutenant Edouard-Nicolas DERINCK, commandant la communauté de brigades de NAY (64), a mis au point, durant son séjour en OPEX, une opération qui contribue au développement de la francophonie au Kosovo en permettant de rapprocher le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Kosovo avec des établissements scolaires et des associations implantés sur la circonscription de son unité territoriale.



■ LE MONDE MILITAIRE, UN MERVEILLEUX CHAMP D'ENTRAÎNEMENT

L'Idrac vient de mettre en place une formation inédite pour apprendre à ses étudiants à gérer le stress et à prendre des décisions dans un environnement incertain et tendu.

L'établissement de management a ainsi signé un partenariat avec le camp militaire de La Valbonne qui permettra aux étudiants de troisième année du programme Grande École d'effectuer un stage de 2 à 5 jours dans un camp militaire.

M. Stephen Girard, directeur du programme Grande École à l'Idrac a déclaré à ce sujet : « L'observation de l'évolution du monde des affaires et de l'entreprise, le stress de plus en plus important auquel est confronté le cadre aujourd'hui m'ont amené à penser qu'il fallait préparer mes étudiants à affronter ces nouvelles conditions de travail. Il poursuit « Le monde militaire



m'est alors apparu comme un merveilleux champ d'entraînement pour mes étudiants ».

Le « leadership » est la cible de ce partenariat, grâce à des simulations et des épreuves sportives, les étudiants auront à se dépasser et à prendre des décisions difficiles dans un environnement peu contrôlable. Sans oublier qu'il « y a avant tout (pour M. Stephen Girard) derrière ce stage une volonté de renforcer la cohésion du groupe... ».

Déjà en début d'année, 41 étudiants sélectionnés ont effectué un stage, dont l'objectif était de développer leurs capacités managériales : prise de décisions en situation de stress, esprit d'équipe, cohésion...



Brèves Sociales

Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné

■ BÉNÉFICIAIRES DES ARTICLES L. 115 ET L. 128 AU TITRE DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE LA GUERRE (CPMIVG)

Désormais, si ces bénéficiaires consultent un professionnel de santé qui dispose d'un logiciel de gestion conforme au cahier des charges SESAM-Vitale, version 1.4 addendum 6, celui-ci peut adresser ses facturations par voie électronique au Département des soins médicaux gratuits (DSMG) de la CNMSS.

Grâce à cet échange électronique entre la CNMSS et le professionnel de santé, les soins seront réglés plus rapidement et l'absence totale de retenues dues au titre des participations forfaitaires et des franchises médicales applicables en assurance maladie sera garantie.





■ ATTRIBUTION DE SECOURS POUR LA CNMSS

Certaines dépenses importantes, occasionnées par la maladie ou la maternité, ne sont pas ou sont insuffisamment couvertes par les prestations légales.

L'attribution d'un secours sur des crédits fixés annuellement à la CNMSS par le Conseil d'administration permet de venir en aide aux personnes dont le budget serait lourdement grevé par des dépenses liées à l'assurance maladie.

Les dépenses lourdes et souvent répétitives concernent :

- l'optique, la prothèse dentaire, l'orthodontie ;
- l'achat de matériel non inscrit sur la liste des produits et prestations remboursables ;
- les frais de transport ;
- les travaux d'aménagement du domicile ou de la voiture d'un handicapé ;
- les frais liés à l'incontinence ;
- les frais d'accompagnement d'un enfant hospitalisé.

Pour obtenir des renseignements sur les conditions d'octroi ou déposer un dossier, il convient de contacter le service de la CNMSS qui instruit les demandes.

■ AIDE MÉNAGÈRE AUX PERSONNES FRAGILISÉES

L'aide ménagère intervient au domicile des personnes fragilisées par la maladie, l'âge, le handicap. Elle seconde la personne pour les tâches ménagères, les courses, la cuisine et contribue ainsi au maintien à domicile des bénéficiaires.

Conditions d'attribution

- La demande doit être justifiée par la maladie.
- Le dossier de demande se compose du certificat médical détaillé sous pli confidentiel, d'une grille d'autonomie, des justificatifs de revenus et du devis de l'association qui apporte l'aide.

Les accords sont délivrés par une commission qui statue sur des critères de pathologie et fixe le montant de la participation à charge de l'assuré en fonction d'un barème lié à ses ressources.

Cas particuliers

- **Les personnes de 80 ans et plus**, du fait des difficultés liées à l'âge, peuvent obtenir un quota d'heures mensuelles sans condition médicale,



à savoir : 8 heures par mois à 80 ans et 2 h supplémentaires par tranche de 5 ans.

- En ce qui concerne les ressortissants potentiellement éligibles à l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA), dont le degré de perte d'autonomie est évalué à GIR : 1, 2, 3, 4 ; un accord est donné en attendant la décision du conseil général.

Procédure d'urgence

- Pour permettre la mise en place rapide de l'aide à domicile à la suite d'un épisode pathologique aigu ou d'une sortie d'hospitalisation, par exemple, les médecins conseil de Toulon et des antennes peuvent, par délégation, délivrer un accord en urgence.

- Dans le cadre de cette procédure, l'accord est donné sur la base d'un volume horaire mensuel, dans la double limite d'une durée maximale de 2 mois et de 50 heures au total.

La participation de la CNMSS reste calculée en fonction d'un barème appliqué aux ressources de l'assuré.

Démarches à effectuer : Pour obtenir des renseignements sur les conditions d'octroi ou déposer un dossier, il convient de contacter le service de la CNMSS qui instruit les demandes.

■ STATIONNEMENT RÉSERVÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES OU A MOBILITÉ RÉDUITE

Qui peut bénéficier de la carte de stationnement pour personnes handicapées ? Où faut-il s'adresser pour obtenir ce type de carte ? Quelle est la procédure d'instruction de la demande ? Le guide juridique et pratique concernant les places de stationnement réservées aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite répond à ces questions.



Ce guide, proposé par le ministère de l'égalité des territoires et du logement et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (www.developpement-durable.gouv.fr), répertorie toutes les obligations des collectivités territoriales. Il détaille ce qu'il faut savoir sur les places de stationnement réservées et les risques encourus par une personne valide occupant une place de stationnement réservée (amende, immobilisation du véhicule ou mise en fourrière...);

■ VENTE DE MÉDICAMENTS SUR INTERNET

Un arrêté publié au Journal officiel du 23 juin 2013 fixe les bonnes pratiques de vente de médicaments par voie électronique, auxquelles doivent se conformer les pharmaciens.



Tous les médicaments ne nécessitant pas d'ordonnance peuvent être vendus en ligne. L'arrêté, entrant en vigueur le 12 juillet 2013, détaille les règles à respecter en matière de vente de médicaments sur internet, en particulier :

- identification du site internet et de l'officine,
- médicaments faisant l'objet

du commerce électronique (présentation des produits en ligne, prix, publicité),

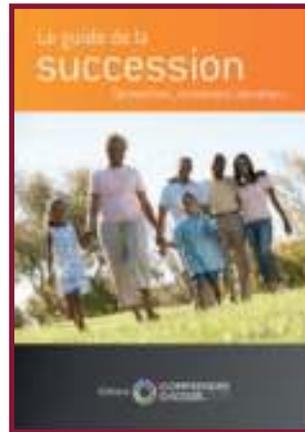
- conseils pharmaceutiques, quantités maximales délivrées, contrôle pharmaceutique, déclaration d'effets indésirables et information des patients,
- protection de la vie privée et confidentialité,
- préparation de la commande et livraison,
- règles spécifiques au commerce électronique de médicaments (conditions générales de vente, facturation, absence de droit de rétractation, réclamations).

C'est une ordonnance du 19 décembre 2012 qui avait établi le cadre de la vente des médicaments sur internet par les pharmaciens d'officine.

■ TESTAMENT : CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UN TESTAMENT OLOGRAPHE

Pour être valable, un testament olographe, c'est-à-dire écrit à la main, doit être entièrement écrit, daté et signé de la main du testateur.

C'est ce que vient de rappeler la Cour de cassation dans une affaire où le testament litigieux était composé de photocopies d'un testament antérieur et de feuillets manuscrits nouveaux intercalés, le tout contenu dans une enveloppe portant la mention manuscrite « testament de...x ». L'ensemble du document, non daté, n'était pas entièrement manuscrit.



Pour la Cour de cassation, un tel écrit ne peut pas avoir valeur de testament. Selon le code civil, le testament olographe doit impérativement être écrit en entier, par le testateur, daté et signé par lui. Ces exigences sont incontournables.

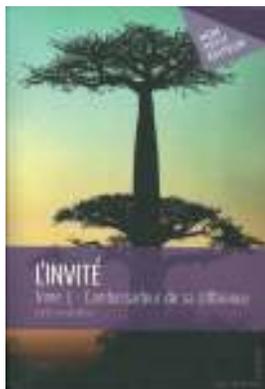
En revanche, aucune autre forme particulière n'est exigée, contrairement au testament notarié. Les tribunaux ont ainsi admis la validité de testaments olographes écrits sur une simple carte postale, au dos d'un contrat d'assurance et même sur le dessus et le côté d'un lave-linge... Le mieux est d'éviter des contestations éventuelles en rédigeant le document sur papier et en s'efforçant d'être le plus lisible possible.

Publié le 25-6-2013 par la direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).

■ UNE COPROPRIÉTÉ PEUT SOUSCRIRE UN EMPRUNT COLLECTIF

Depuis le 14 mai 2013, une copropriété peut souscrire un emprunt collectif. Les modalités ont été précisées par un décret publié au Journal officiel du mercredi 13 mars 2013. Ce décret concerne les emprunts souscrits par les syndicats de copropriétaires, pour financer notamment des travaux sur les parties communes ou encore, par exemple, des travaux d'intérêts collectifs sur les parties privatives.

Les conditions générales et particulières du projet de contrat de prêt collectif ainsi que la proposition d'engagement de caution s'ajoutent ainsi à la liste des informations notifiées par le syndic aux copropriétaires en vue de la tenue de leur assemblée générale. Le décret définit la notion de défaillance du copropriétaire établie à l'expiration d'un délai de 30 jours. En cas de transfert de la propriété d'un lot, le document transmis au notaire par le syndic doit comporter le montant de l'emprunt en question. Dans le cas également d'un transfert de propriété, le décret impose la notification au syndic de l'accord du prêteur, de la caution et du nouveau propriétaire sur les sommes restant à rembourser par l'ancien propriétaire du lot qui passent à la charge de l'acquéreur du lot.



L'INVITÉ

Par **André-Joseph Néras**,
membre de l'ANOCR

L'histoire de ce petit garçon, fils d'un colonial français et d'une colonisée africaine, nous révèle au travers d'événements hauts en couleurs et émouvants de sa vie, les péripéties de sa progression dans un monde qui s'ouvre difficilement à lui.

Conscient dès son plus jeune âge d'être l'ambassadeur de sa différence, il constate qu'il est un « Invité » dans une société relativement distante qu'il va s'efforcer de séduire pour en devenir

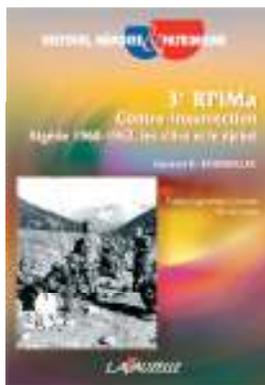
un des membres des plus honorables. Il est un Invité, mais avec un grand « I », comme dans Intégration, Identité nationale ou Incitation à donner le meilleur de soi-même...

Ces récits, fondés sur des faits réels, pourraient s'apparenter à l'histoire de tous ceux dont certaines particularités attirent sur eux un regard différent.

A l'heure où l'on cherche à conjuguer au mieux les problèmes d'accueil avec la fidélité à sa culture et à sa civilisation, il convient de se rappeler que les sociétés se construisent au présent, sur l'héritage et les enseignements du passé, en vue d'un avenir meilleur. Notre petit bonhomme au teint basané va mesurer toute la valeur et le poids de cette vérité...

Mon Petit Editeur

14 rue des Volontaires 75015 PARIS.
<http://www.monpetitediteur.com>



3° RPIMa CONTRE-INSURRECTION ALGÉRIE 1960-1962 les villes et le djebel

Général **D. ROUDEILLAC**

Le 3^e Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine (3^e R.P.I.Ma), ex- 3^e Régiment de Parachutistes coloniaux (3^e R.P.C) a gagné ses lettres de noblesse en Indochine et en Algérie, sous le commandement de chefs prestigieux dont les colonels Bigeard et Trinquier.

Mais l'histoire de ce régiment ne s'est

pas arrêtée en 1959.

Le 3^e R.P.I.Ma participe en effet en 1960 et 1961 aux dernières opérations du plan Challe. Il est le seul régiment de parachutistes de la 10^e Division Parachutiste à être resté groupé dans la légalité derrière son chef, le colonel Le Borgne, à l'heure du putsch des généraux d'avril 1961. Il est engagé avec le 2^e R.P.I.Ma à Bizerte en juillet 1961, où il reste plus de deux mois, tandis que le 2^e R.P.I.Ma rentre en Algérie, avant d'être dissous.

L'auteur était à l'époque chef de peloton à la compagnie portée du 3^e R.P.I.Ma. Très lié à la communauté des pieds-noirs algérois, le jeune sous-lieutenant, devenu général, après avoir commandé à son tour ce régiment prestigieux, raconte le quotidien, les joies et les peines de ceux qui étaient communément appelés « les paras d'Alger »...

Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol.

ET QUE VIVE LA BANNIERE !

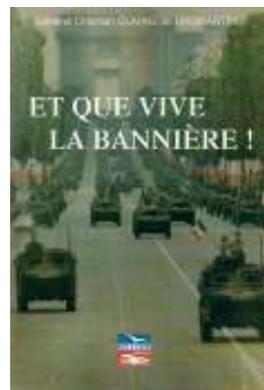
Par le général **Christian CLARKE de DROMANTIN**

« ... Au moment où nous passons devant les grilles on descend les couleurs françaises avec pour seul accompagnement le grincement de la drisse qu'il me semble entendre encore. Nous faisons face, jambes raidies et gorge nouée. Et dans l'instant ce sont les couleurs allemandes qui jaillissent derrière le mur qui les cachait. Mon père me broie la main sans un mot et m'entraîne honte et fureur mêlées. »

Le choc ainsi éprouvé un jour d'enfance conduit droit au chaix de l'état d'officier qui sera vécu dans la deuxième moitié d'un siècle au cours duquel le métier des armes aura été si souvent et si durement à la peine.

« Et que vive la bannière ! » est alors le témoignage d'une brûlante passion d'homme. La fin cruelle de l'Empire, la guerre d'Algérie et son insupportable conclusion, le déroulement ultérieur d'un parcours exigeant mêleront les douleurs et les épreuves mais aussi le bonheur d'agir, l'honneur de commander et la fierté d'être soldat. En dépit des traverses la foi initiale demeurera entière, soutenue par les fidélités rencontrées et par la certitude qu'au fil du temps il y aura toujours de jeunes hommes prêts à servir la bannière de France sous les armes.

MULLER Edition - 12 rue Rosenwald - 75015 PARIS.
Tél : 01 42 50 18 63 - www.muller-edition.com



LES SCHWARZENBERG

Une famille dans l'histoire de l'Europe

Sous la direction d'**Olivier Chaline**,
avec la collaboration d'**Ivo Cerman**

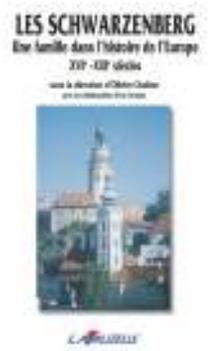
Qu'évoque aux lecteurs francophones cultivés le nom de Schwarzenberg ?

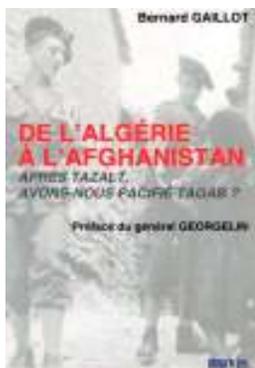
Aux uns la victoire remportée sur Napoléon à Leipzig en 1813 ou la reprise en mains de la Monarchie autrichienne par l'autorité impériale lors des révolutions de 1848, aux autres un magnifique palais baroque à Vienne, à d'autres encore de vastes châteaux dans le sud de la République tchèque...

Ceux qui sont au fait de l'actualité politique penseront au prince Karel Schwarzenberg, fondateur du parti Top 09 et ministre des Affaires étrangères tchèque, le premier aristocrate de Bohême à devenir ministre depuis 1918. En se tournant vers les Schwarzenberg, c'est l'Histoire de l'Europe centrale et parfois de l'Europe toute entière que l'on redécouvre.

Pour replacer les Schwarzenberg dans l'Histoire de l'Europe depuis la fin du XVI^e siècle jusqu'à aujourd'hui, une équipe internationale d'historiens (République tchèque, Autriche, République fédérale d'Allemagne, France) liée au Centre d'Histoire de l'Europe centrale de l'Université Paris Sorbonne (Paris IV) a conjugué ses efforts pour présenter des personnalités, des demeures et des événements qui ont compté dans le destin hors norme de cette famille.

Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol.





DE L'ALGÉRIE À L'AFGHANISTAN Après Tazalt, avons-nous pacifié Tagab ?

Lieutenant-colonel Bernard Gaillot

Préface du général d'armée Jean-Louis Georgelin, ancien CEMA.

Ce livre constitue un témoignage d'un officier alpin ayant participé aux opérations de l'armée française en Afghanistan. L'auteur s'appuie sur ses

études d'histoire sur la guerre d'Algérie, pour mettre cette dernière en perspective avec la campagne afghane.

Le titre de ce livre «Après TAZALT, avons-nous pacifié TAGAB?» constitue un prolongement au titre du livre de Jean-Yves Alquier «Nous avons pacifié Tazalt» (journal de marche d'un officier parachutiste en Algérie de mai 1956 à août 1957), qui a été réédité par le Centre de Doctrine d'Emploi des Forces alors que la campagne afghane était en cours, afin « que la tactique d'hier nous aide dans nos réflexions sur la tactique d'aujourd'hui ».

Existe-t-il vraiment des points communs entre ces deux pacifications, comme semblaient le penser les états-majors américains lorsqu'ils se sont reportés aux écrits des théoriciens français sur la pacification en Algérie, afin d'élaborer leurs principes de contre-insurrection utilisés en Irak et en Afghanistan ?

Editions NUVIS - GRATUIT 0 825 56 10 55

Service clients decitre.fr - 16 rue Jean Desparmet - 69371 Lyon cedex 08.

LOUIS GAUDART (1885-1913)

Un pionnier de l'aviation. Premier pilote d'essais d'aéroplane au monde

Par le Lieutenant-colonel (h) Jean-Pierre SOURDAIS



Cette biographie, richement documentée d'articles de journaux et de photos d'époque, nous entraîne de Pondichéry, à l'école Violet, au début de l'aviation avec les frères Voisin. Nous découvrons la première école de pilotage créée par la Ligue Nationale Aérienne à Port-Aviation, ainsi que le retour en France du record d'altitude en 1909 par Louis Gaudart.

Un grand tournant dans sa vie d'ingénieur avec la rencontre de Jean Legrand. Nous vivons les premiers meetings aériens en France et en Europe avec les premiers salons de l'aviation. Nous

côtoyons des précurseurs et des pionniers (Ferber, Quinton, Blériot, Roland Garros, Chavez...). Nous suivons Louis Gaudart à travers les premiers vols d'essais d'aéroplanes demandés par leurs constructeurs pour cerner et corriger les imperfections.

Comme ingénieur-mécanicien, il travaille dans la société Donnet-Lévêque sur les premiers hydroaéroplanes. Il s'associe à Louis Schreck et devient l'ingénieur et le chef-pilote de la société des aéroplanes d'Artois située à St-Omer...

Editions DANCLAU - BP 70152 - 35801 DINARD Cedex

DE LATTRE

La campagne d'Allemagne 1945

Jean-Pierre BÉNEYTOU

Février 1945, le général de Lattre de Tassigny avec sa Première Armée Française se retrouve face au Rhin. Il est le premier depuis Turenne et Napoléon à être en mesure de le franchir en combattant. Les Américains n'y sont pas favorables. Tant pis, soutenu et encouragé par le général de Gaulle, il franchit le Rhin de vive force le 31 mars 1945 à Gemmersheim. Il va écrire une de nos plus belles pages de gloire, aujourd'hui ignorée de bon nombre de Français, et conquérir notre zone d'occupation en Allemagne et donner à la France un siège permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies. L'épopée Rhin et Danube après être passée par Karlsruhe, Stuttgart, Ulm, Constance et l'Autriche se termine en apothéose à Berlin le 9 mai 1945 à 00 h 20 lorsque le général de Lattre signe au nom de la France l'acte de capitulation de l'Allemagne nazie.

Sous-officier de l'Arme Blindée pendant 17 ans et ayant servi sur AMX 30B, B2 et char Leclerc, capitaine Beneytou est le conservateur du musée de la Cavalerie à Saumur.

Diplômé de la 120^e promotion de l'Ecole d'Etat-Major et de l'Ecole du Louvre, doctorant en Histoire militaire défense et sécurité à l'université de Montpellier III.

Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol.



CAMPAGNE DE L'ARMÉE IMPÉRIALE du Pays Basque à Toulouse (1813-1814)

Par le général (2S)

Jean-Claude LORBLANCHES

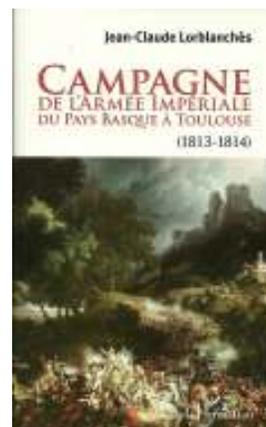
Contraints d'abandonner l'Espagne après le désastre de Vittoria, le 23 juin 1813, les Français vont tenter de s'opposer à l'invasion du territoire national par les armées anglaises, espagnoles et portugaises réunies sous les ordres de Wellington.

En dépit de leur infériorité numérique, ils mèneront jusqu'à Toulouse, sous le commandement du maréchal Soult, une retraite exemplaire, ne déposant les armes que deux semaines après l'abdication de Napoléon, le 6 avril 1814, eut mis fin à la guerre. Assiégées, les garnisons de Bayonne, de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Navarrenx résisteront quant à elles jusqu'à la fin du mois d'avril.

Successivement livrés sur la Bidassoa, la Nivelle, la Nive, la Bidouze, le gave d'Oloron, l'Adour et la Garonne, les combats témoignent de leur âpreté, de l'intensité de la lutte armée, et ils attestent l'ampleur des souffrances qu'ont dû endurer les populations.

L'Harmattan - 5/7 rue de l'Ecole Polytechnique - 75005 PARIS.

E-mail : diffusion.harmattan@wanadoo.fr



RECTIFICATIF

Sur l'article « La maladie d'Alzheimer »
par le colonel (er) Bois paru dans le bulletin de juillet

Page 31 : lire :

Conclusion :

Au médecin > la maladie

A l'aidant > le malade

Page 32 :

Paragraphe 35

Aides et conseils

- met en garde sur la nécessité de renforcer le lien inter-générationnel car c'est une maladie qui :

- détruit le milieu familial

- ...

COURRIER DES GROUPEMENTS

Par le lieutenant-colonel (H) Jacques Dupré



GROUPEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE, CORSE, ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, HAUTES-ALPES, VAUCLUSE

Hommage au Colonel Lucien INGUIMBERTI

Le Samedi 25 mai 2013 à 11h30 a été inaugurée la rue du Colonel Lucien INGUIMBERTI 1920-2010 pour rendre un hommage solennel à ce brillant officier.

Brève biographie

Né le 26 -12-1920 à Marseille.

Colonel de l'Armée de l'Air à la retraite.

Indicatif radio : « Titi » au Groupe de Chasse I/5 CHAMPAGNE.

Brevet pilote le 02-08-1939 à l'école d'Ambérieu.

Ancien pilote de chasse. Brevet chef de patrouille n° 268. **(1945)**. 5000 heures de vol dont 535 h de vol de guerre.

88 missions de Coastal Command en Curtiss P39, 65 missions de Tactical au-dessus de l'Allemagne en P47 « Thunderbolt ».

Un Ju 188 endommagé en combat aérien.

Pilote expérimentateur au CEAM de Mont-de-Marsan.

Responsable de la mise en œuvre du **Mystère IV A**.

66 types d'avions pilotés (dont : MS 472, Ouragan, Mystère II, SMB2, Durandal, F-84, F-100, Baroudeur, Etendard IV, Trident, Gerfaut....).

Cdt Escadron de Chasse à l'Ecole de Meknès.

Chef des Opérations à Télergma (Algérie).

Commandant en second ETR d'Orange.

Commandant de la Base Aérienne de Giens.

Commandeur de la Légion d'Honneur (2003)

Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

Croix de guerre 1939-1945.

Croix Valeur Militaire.

Médaille Aéronautique.

Officier Ouissam Alaouite.

Décédé à Marseille le 13-10-2010.

Membre de l'ANOCR.



Inguimberty à Reims devant un P100 en 1960

GROUPEMENT CALVADOS - MANCHE

Les 100 ans du capitaine Roger Agnès



Le lieutenant-colonel Sautereau du Part remet la médaille de l'ANOCR au capitaine Agnès

Le 14 juin 2013, à la maison de retraite « Les rives St-Nicolas » à CAEN, les autorités civiles, militaires et le monde combattant se sont réunis pour fêter dignement les 100 ans du capitaine Roger Agnès et lui rendre un vibrant hommage.

Entouré de sa famille, des hauts représentants de la République et de ses amis du monde combattant, le vice-président de l'union nationale des combattants du Calvados prononce un discours élogieux de sa carrière militaire où il a servi pendant 28 années, avec honneur et une fidélité sans faille, les armes de la France. Il est rappelé ses exceptionnels états de service au cours des campagnes de 39/40, Résistance, déportation, Indochine, Algérie résumant à eux seuls une partie de l'histoire militaire de la France au XX^e siècle.

Engagé au titre du 146^e RIF le 14 octobre 1933, il débute sa première campagne en 1939/1940 où il participe notamment à la création et à l'encadrement d'un corps franc au sein du bataillon qui réalisera de très efficaces embuscades. Le 26 juin 1940, il est fait prisonnier mais parvient à s'évader pour franchir la ligne de démarcation, dans le but de gagner l'Afrique du Nord via l'Espagne. Sans filière d'évasion, il rejoint Toulouse et s'engage au sein de l'armée d'armistice. A sa dissolution, il entre aussitôt dans la résistance et intègre en décembre 1942 le corps franc Pommiès, unité par la suite rattachée à l'organisation de résistance armée (ORA). Son implication dans la résistance est totale ; le 30 octobre 1943, à l'occasion d'une réunion de

réseau, il est arrêté par la gestapo avec d'autres résistants. Enfermé et torturé à la prison Saint-Michel de Toulouse, il ne parlera pas. En janvier 1944, il est transféré au camp de Royallieu à Compiègne puis le 28 janvier déporté à Buchenwald (matricule 43815) ensuite dans les camps de Dora, Ellrich et Nordhausen où il sera libéré par les Alliés le 21 avril 1945.

A son retour, il ne pèse plus que 41 kg. Après six mois de convalescence, il reprend le service.

Volontaire pour servir en Indochine, il embarque en avril 1950. Affecté au 27^e BMTS, il commande successivement deux compagnies puis assure, pendant deux mois, la mise sur pied d'une unité de tirailleurs sénégalais au sein du 29^e BMTS.

En mai 1956, à la tête de la 7^e compagnie du 2^e RI, il rejoint la Kabylie puis le Sud Algérois. Son état de santé se dégradant suite aux nombreux sévices endurés par la gestapo et la déportation, il est hospitalisé à Alger et rapatrié sanitaire en métropole le 11 juin 1957.

Le 19 mars 1959, à nouveau désigné pour l'Algérie, dans le Nord Constantinois, il prend le commandement de la compagnie de commandement d'appui et des services (CCAS) du 43^e RI. A l'issue d'une année, de plus en plus marqué physiquement et moralement, il sollicite son rapatriement en métropole et met un terme à sa carrière militaire.

Revenu à la vie civile, il tient à faire œuvre de mémoire pour que le souvenir des héros, des martyrs, de ses compagnons d'infortune et de combat, demeure toujours vivant.

Grande personnalité du monde combattant départemental, le capitaine Roger Agnès a alors déployé avec un inlassable dévouement, une immense activité dans la vie associative du monde combattant. Il consacre beaucoup de son temps et de son énergie au service des associations combattantes dans lesquelles il a tant milité ainsi que dans les structures paritaires de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre du Calvados.

Le groupement Calvados/Manche mesure l'honneur et le privilège d'avoir parmi ses membres une légende dont la vie et l'œuvre méritent d'être portées en exemple à la jeunesse de France. Notre amitié et notre profonde reconnaissance lui sont entièrement acquises.

GROUPEMENT DE DORDOGNE

Journée de rentrée

La journée de rentrée s'est déroulée le jeudi 5 septembre dans l'enceinte du château de BRIDOIRE.

Accueillis dans la matinée par M. Guyot, propriétaire du château, les 56 participants ont pu découvrir l'ampleur des travaux de remise en état exécutés depuis deux ans, après 22 années de pillage et de dégradations.

Ce château, forteresse des XII^e siècles à l'origine, a été remanié au XV^e et XVI^e siècle. Il est resté un fief catholique pendant toutes les guerres de religions. Il appartenait à la famille de Foucauld depuis 1806 jusqu'en 1938, date de sa première vente. Celle-ci sera suivie de plusieurs autres avant que l'Etat le sauve en expropriant.

Les participants ont pu admirer les diverses pièces du rez-de-chaussée, avec des meubles d'époque, des tableaux anciens, de magnifiques plafonds, remarquablement restaurés et une très grande cuisine enrichie de cuivres rutilants. Au premier étage se trouve la « chambre du roi » avec un très beau lit à baldaquin Louis XIII, et une grande salle dotée d'une belle cheminée au milieu de laquelle trône un cheval caparaçonné et son cavalier couvert de son armure. La visite s'est conclue par la chapelle, dont l'autel, éclaté en plusieurs morceaux, a été patiemment reconstitué.

Tous se retrouvent sur la pelouse pour un pique-nique, préparé par un traiteur, qui se déroule sous un beau et chaud soleil qui obligera à déplacer deux fois les tables, tout cela dans la bonne humeur et une franche gaieté.

Certains retrouvant une âme d'enfant s'essayent aux jeux du Moyen Age, répartis dans la cour et sur les pelouses, avec plus ou moins de bonheur.

Au final une très bonne journée en attendant d'autres retrouvailles.



GROUPEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Sortie de printemps 2013

Le groupement de Loire-Atlantique a consacré sa sortie de printemps à une partie de l'histoire de la Vendée.

Le 14 mai, rendez-vous était donné au Logis de la Chabotterie, haut-lieu de la guerre de Vendée, sur la commune de Saint-Sulpice-le-Verdon. C'est là en effet, dans les bois, que le 23 mars 1796, François-Athanase Charette de La Contrie, dit Charette, est capturé par le général Travot.

La visite commence par la description du Logis qui présente la forme type d'un logis bas-poitevin. Cette synthèse du château et de la métairie se répand dans le paysage vendéen entre le XV^e et le XVIII^e siècle : autour de la cour d'honneur sont étroitement imbriqués dépendances agricoles, logements des domestiques et maison noble.

Vient ensuite une évocation historique délivrée dans plusieurs pièces sous forme en petite scénettes audiovisuelles déclamée par des automates animés. Enfin la visite des 9 salles historiques de la maison noble, meublées exclusivement d'objets authentiques antérieurs à 1790 se vit comme un voyage dans le temps, une immersion à la fin du XVIII^e siècle, juste avant la Révolution française. Avec l'atmosphère



de l'époque ainsi restituée, le logis semble encore habité. C'est presque avec regret que nous quittons les lieux mais il fallait bien reprendre des forces et la petite trentaine que nous étions s'est retrouvé joyeusement dans une charmante auberge avec vue reposante sur un lac pour déguster un savoureux déjeuner.

Nous étions enfin fin prêts pour attaquer la visite de l'Historial de la Vendée. Dans un premier temps nous avons apprécié

l'excellence de notre guide pour la visite commentée des guerres de Vendée puis les plus courageux on pu poursuivre individuellement leur visite des autres salles (préhistoire, Antiquité, Millénaire Médiéval, Epoque Moderne, XIX^e siècle et première moitié du XX^e). Beaucoup d'histoire, et d'histoires, pas assez de temps, il ne fait aucun doute que cette journée aura donné l'envie à beaucoup d'entre-nous d'approfondir leurs connaissances de cette époque.

GROUPEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

L'assemblée générale 2013 du groupement 49 s'est déroulée le jeudi 25 avril à partir de 10 h 00 au restaurant La Changerie, situé à proximité du complexe commercial l'ATOLL de BEAUCOUZE.

Cette assemblée a réuni près d'une cinquantaine de participants dont plusieurs de nos camarades de Saumur, présence très appréciée du général SIMON.

Cette année, le déroulement a été quelque peu modifié : un programme en deux temps, avec une première partie en interne, réservé au rapport moral, au bilan financier et aux CR

de l'AG nationale, suivie d'une assemblée plénière plus informative, avec des interventions d'invités extérieurs, dont le colonel BOIS, notre administrateur national chargé entre autres des relations avec la CNMSS, UNEO et spécialiste des questions liées à la dépendance et à la maladie d'Alzheimer (objet de son exposé).

Au préalable, un dépôt de gerbes avait eu lieu à 9h30 au monument aux morts de BEAUCOUZE, réunissant autour du président départemental, les membres du comité de groupement, bon nombre de nos adhérents, ainsi que le lieutenant-colonel MONIN, commandant la gendarmerie de Maine-et-Loire et le lieutenant-colonel RICHARD, DMD adjoint. Une Marseillaise chantée à l'unisson a conclu cette

cérémonie avec ferveur et solennité.

En parallèle à l'assemblée générale interne, nos conjoints ont eu l'occasion de faire une visite personnalisée très intéressante du centre commercial ATOLL, organisée par le service communication du site, avant de nous rejoindre pour la partie plénière et en particulier l'intervention du colonel BOIS.

Après le contrôle effectué par le CDT GRASSET des présences et des pouvoirs, le quorum étant atteint, le général SIMON, président départemental, déclarait la séance ouverte. Remerciant les invités extérieurs et les adhérents de leur présence ainsi que l'équipe chargée de l'organisation de cette journée, il propose à l'assemblée un instant de recueillement en mémoire de nos membres disparus depuis la dernière AG, sans oublier nos camarades d'active tombés au combat ou meurtris dans leur chair au cours des dernières opérations extérieures, avec une pensée émue et sincère à l'intention de toutes les familles.

Le programme est ensuite suivi à la lettre et le président rappelle les moments forts de l'année écoulée. Vous en trouverez les grandes lignes dans la présentation jointe en annexe : changement de gouvernance à la présidence du groupement et du sous-groupement d'Angers, démission du colonel OLMER du sous-groupement de Saumur toujours non remplacée à ce jour (une préoccupation majeure pour notre président), mise en place de réunions de travail périodiques du comité de groupement (mémoire, cohérence et appui de l'action du président) et comme toujours, évocation des activités de cohésion traditionnelles. Plusieurs actions ou études ont été initiées, avec notamment avec la création d'un réseau d'entraide au profit de nos adhérents les plus anciens. Une expérimentation est ainsi conduite sous la houlette du CDT GRASSET sur plusieurs secteurs géographiques autour d'Angers avant de proposer une généralisation sur l'ensemble du groupement.

Pour l'année à venir, les actions à mener continueront à se faire au plan local à deux niveaux, des actions de terrain en direction des adhérents (écoute, relais, entraide) et une action plus générale d'information, en complémentarité de l'ANOCR nationale, en direction de nos partenaires, Défense, représentants de l'Etat et élus, associatifs (priorité associations militaires). Ce travail

de proximité devrait nous permettre d'être reconnu, crédible et attractif, et semble indispensable pour peser et recruter plus facilement. Un partenariat est ainsi en cours d'élaboration avec l'association Implic'Actions (aide à la reconversion des militaires), dans lequel l'ANOCR aurait toute sa place, en particulier dans l'aide à l'installation sur un bassin de vie et d'emploi, grâce à sa connaissance du « terrain » et aux réseaux spécifiques auxquels nous appartenons et/ou que nous faisons vivre et évoluer. Notre président a depuis été mandaté par le président national, Michel OLHAGARAY, pour étudier la mise en place de ce partenariat au niveau national.

Le président termine son rapport moral avec quelques bonnes nouvelles, dont la nomination par le CA de l'ANOCR du général Bernard RICHE comme président d'honneur du groupement de Maine-et-Loire et les premiers contacts noués au niveau départemental avec les autres associations de retraités (dont l'UDSOR 49 pour ne citer qu'elle) dans le cadre du comité d'entente mis en place au niveau national (COMAC).

Il précise aussi que les prochaines activités de cohésion du groupement se dérouleront selon un principe d'équilibre géographique, afin d'impliquer davantage les adhérents de Saumur et malgré l'absence de relais saumurois ; ainsi, il y aura deux cocktails de rentrée, l'un sur Angers et l'autre à Saumur (les deux officiers généraux commandants d'école, ont été pré-alertés et seront des nôtres), deux manifestations à l'occasion de la nouvelle année et des activités différenciées autant que souhaitées. La prochaine assemblée générale 2014 devrait pouvoir se faire dans la région de Doué-La-Fontaine, en s'appuyant notamment sur le réseau de nos adhérents locaux. En plus du système de covoiturage traditionnellement existant, un car est prévu d'être mis en place pour faciliter les déplacements.

En conclusion, le général SIMON précise que l'ANOCR 49 est un groupement bien ancré dans son bassin de vie et d'action, qui peut (doit) encore évoluer pour mieux soutenir et défendre ses adhérentes et adhérents, tant dans leur vie quotidienne que sur le plan statutaire et social. Le comité de groupement (dont il remercie chaque membre pour le travail effectué) s'est d'ores et déjà approprié cette nécessaire évolution et il demande donc à

chaque membre de faire de même, à son niveau, à son rythme et à sa manière !

Pour conclure cette partie interne, une élection à l'unanimité (moins une abstention) fait intégrer le LCL AVERTY au comité de groupement. Il sera notamment en charge du suivi des décorations.

En introduction de l'AG plénière, le président remercie de leur présence les autorités civiles et militaires qui nous ont rejoints à la pause. Il remercie vivement le colonel BOIS pour sa venue et lui passe la parole. L'exposé du colonel sur la dépendance et la maladie d'Alzheimer est unanimement apprécié, tant pour sa précision que pour l'humanité omniprésente dans les propos du colonel. Il est chaleureusement applaudi par tous et dans son intervention, le maire adjoint d'Angers, Christian CAZOPA, insiste tout particulièrement sur l'intérêt et l'excellence de la prestation.

Le général SIMON excuse l'absence du colonel LAPLACE, commandant la base de Défense, qui avait dû se décommander à la dernière minute pour raisons personnelles, et présente en son nom quelques planches d'information sur l'organisation et le fonctionnement de la base de Défense d'Angers-Le Mans-Saumur.

A l'occasion du vin d'honneur précédant le repas de cohésion, le général SIMON lit le message d'amitié du président national et conclut l'assemblée générale avec un double clin d'œil, le premier au nouveau président d'honneur, le général Bernard RICHE, et le deuxième à l'intention de nos camarades de SAUMUR, dont il espère rapidement l'émergence d'un volontaire pour lui servir de relais et de point de convergence local.

GROUPEMENT D'ALSACE

Les journées « conjoint survivant »

Sous la présidence du Gouverneur Militaire de STRASBOURG, le général HAUTECLOQUE- RAYSZ et de monsieur le général BLANC (2S), vice-président national de l'ANOCR se sont déroulées les journées « conjoint survivant » au cercle mess de la Garnison de STRASBOURG. Pour l'occasion, l'ANOCR ALSACE s'est associée à l'ANFEM (Association Nationale des Femmes de Militaires). La finalité affi-

chée de ces journées « rencontre et discussion » était d'informer, d'écouter, contribuer à la guérison des douleurs.

Avant l'intervention du gouverneur, le **vice-président ANOCR ALSACE**, a tenu à souligner :

1. L'avancée sociale réalisée en 150 ans.

2. La fragilité de nos institutions sans les « hommes ou femmes de bonne volonté ». Elles ont toutes comme finalité de faciliter la vie dans sa dure réalité : naissance, vie, blessures, invalidités, morts et séparations. Tous ces organismes dont la sécurité sociale, les associations sont « fragiles » comme nous. Par ailleurs, il a très vivement remercié l'ANOCR et le Conseil Général du Bas-Rhin pour les deux mille euros mis en place.

Rebondissant sur ces propos, M^{me} VAILLANT, **représentante de l'ANFEM**, a tenu à témoigner de la portée de la préparation d'une succession, de l'importance du « cœur » dans toutes les approches de celles et ceux qui restent.

Le général BLANC, **vice-Président national de l'ANOCR** a précisé : ces journées faisaient suite à celles de COLMAR en 2012, le « pourquoi » de la formule « conjoint survivant », la présence voulue et souhaitée par l'ANOCR d'entourer les siens : « active ou retraité ».

Le Gouverneur Militaire de STRASBOURG, le général HAUTECLOQUE- RAYSZ a su prendre du temps sur un emploi du temps « hyper » chargé pour dire avec conviction, douceur, réalisme le concret de sa vie du soldat et de son vécu comme chef en opérations (dont AFGHANISTAN).

Honoré de BALZAC a écrit « ma fierté est une trompeuse égide, je suis sans défense contre la douleur ». La première journée, intitulée « **faire face** » a permis de sentir la complémentarité et l'interpénétration des responsabilités des uns et des autres de l'« active à la retraite ». Oui, chacun est acteur de sa propre vie et des siens. Elle a des répercussions sur la famille qu'on soit encore « d'active » ou « retraité » donc tous – conjoint, jeune, concubin... – sont concernés par « l'utilité » de connaître les démarches technico administratives pour le « demain » de celles et ceux qui continuent, par l'exigence à réunir toutes les informations nécessaires pour envisager l'avenir plus sereinement, par la mise à l'abri de soi-même et des siens d'une

succession mal préparée. On ne peut que le regretter : tous ne se sentent pas concernés et ouvrent ainsi la porte au trouble, aux disputes et aux mésententes,

Le premier jour, le matin, à la tribune, sont passées successivement: la Caisse nationale Militaire de Sécurité Sociale avec messieurs FELD et BERTRAND, l'UNEO a consenti sa présence la veille pour le lendemain, l'AGPM est intervenue avec monsieur PIOVESAN et madame Régine FAVRE, les assistantes sociales ont tenues à répondre avec madame ROUGERIE de l'ESEP Haguenau accompagnée par madame WOLFF, la France mutualiste a contribué avec conviction grâce au LCL (E.R) Francis LASSEE en même temps vice-président de l'ANOCR 68. Dans l'**après-midi**, sont intervenus Maître Isabelle MERIA-SCHORP, notaire à HATTEN pour expliquer les successions dans différents cas de figure : avec ou sans testament, divorce, pacs, concubinage en précisant le droit local mais aussi des relations entre héritiers dans le cadre de donation-partage (propriétaires, usufruitiers...), en fonction de certaines situations délicates. Après toutes ces explications très attendues, Madame DINTINGER du siège du Crédit Mutuel de STRASBOURG a développé la problématique des comptes joints, de la procura-tion, de la gestion de patrimoine, des retraits, etc. La communauté urbaine de STRASBOURG a envoyé son responsable du service funéraire Monsieur WINCKEL qui, non sans humour, a su montrer l'importance des concessions en fonction des choix opérés – incinération ou inhumation – mais aussi de l'importance des choix de « celui qui part » puisque beaucoup de soi-disant « tombes » deviennent des enjeux et des monuments par lesquels continuent des jets de disputes entre héritiers quand la succession est mal préparée. La Chambre de Consommation d'Alsace a fait part des dangers qui guettent celles et ceux des consommateurs fragilisés par un événement particulièrement crucial. Le nombre de participants a évolué en fonction des interventions d'une petite cinquantaine de personnes vers plus de soixante-dix participants dans l'après-midi.

Le programme du **deuxième jour** avec ses deux ateliers sur le thème **(s) écouter** a permis un premier atelier : son objet était la **connaissance de soi et compréhension des comportements** face au stress et a réuni

plus d'une dizaine de participants dans l'atelier de Martine HERTZOG infirmière en milieu cancéreux, relation d'aide et formatrice. L'autre atelier, réunissant environ autant de participants, abordait le sujet comment être à l'écoute de soi. Cette formation proposait une méthode de méditation pour prendre soin de soi avec Marie FRUHINSHOLZ philosophe, formatrice, consultante, prévention sanitaire et sociale.

Celles et ceux qui étaient présent(e)s ? Ils et elles soulignent : « la cohérence l'objectivité des outils proposés par rapport aux besoins et réponses attendues », « la sérénité, l'excellence des explications », « une organisation des exposés, des questions et des ateliers sans faille », « le temps fort proposé par la durée trop courte d'un tel événement », une grande satisfaction concernant le contenu, la qualité des exposés et documents proposés. D'autre(s) de « souligner les points positifs de la vie », « la prise de conscience que ces journées opèrent ». Au niveau des responsables de ces journées, des questions se posent : continuer et réaliser un ou plusieurs groupes de parole et au moins une fois par trimestre, renouveler l'expérience dans ce format dans deux ou trois ans ? Certes, un grand travail de préparation, les organisateurs se montrent particulièrement satisfaits même s'ils soulignent quant à eux le trop peu de monde présent eu égard à l'investissement engendré par rapport à la fréquentation attendue. La vie continue, il s'agit d'y être « présent ».

GROUPEMENT DU TARN-ET-GARONNE

La vie du groupement en Tarn-et-Garonne

L'exercice écoulé a été marqué par des événements qui ont particulièrement affecté la vie de notre groupement :

– Le plus désolant est une rubrique nécrologique inéluctablement plus dense d'année en année. Elle a été, hélas, alimentée tout récemment par le décès du Commissaire Général Jean-Pierre PETIT inhumé le 13 juillet. Sa disparition soudaine nous a tous désolés tant il avait su gagner l'estime de tous.
– Le plus marquant est le renouvellement du Président. Le Colonel Pierre



EVANO cède « son fauteuil » au Colonel Gilles LATTES et accède au titre de Président honoraire.

Le Colonel Gilles LATTES, élu à l'unanimité par ses pairs, saura sans nul doute animer notre groupement à la satisfaction de tous. Il nous a fait part de « sa feuille de route » qui met en exergue les valeurs d'amitié et de solidarité auxquelles nous ne pouvons tous qu'adhérer. Il souhaite accentuer la coopération avec les associations patriotiques. Il désire aussi effectuer un rapprochement avec nos veuves et dans cet esprit a fait élire une Vice-présidente, Madame Colette HAON, plus spécialement chargée de la relation avec ces dernières.

– Le plus surprenant est qu'il a déjà initié une sortie pédestre, dans un cadre bucolique, assortie d'un pique-nique au cours duquel « convivialité et partage » ont été les maîtres mots. Le temps inhabituellement un peu frais à la veille de l'été, 20 juin, ne réussit pas à « dou-cher » – malgré une météo menaçante – l'entrain des participants qui bénéficièrent ensuite d'une visite commentée de la cave viticole du cru.



GROUPEMENT DE VENDÉE

Assemblée générale du groupement ANOCR de Vendée qui s'est déroulée le 16 mai 2013, à la maison des Anciens combattants du département.

La séance est ouverte par le Président le Lt-colonel RUCHAUD. Il a souhaité la bienvenue aux nombreux participants et les a remercié pour leur fidélité à cette conviviale manifestation annuelle. Il a remercié aussi ceux retenus pour raisons diverses qui n'ont pu se joindre à nous et qui, cependant, se sont excusés et, ont fait parvenir leur pouvoir.



Avec 39 adhérents présents (hors conjoints) et 36 pouvoirs reçus le quorum était atteint (75/119) autorisant ainsi la tenue de L'AG.

Traditionnellement, en préambule, le président a rendu hommage aux camarades et aux membres des familles disparus depuis un an.

Le Capitaine CHIARI 15/05/12

Le Capitaine LEGRAIN 10/09/12

Le Colonel PATARIN 22/04/13

M^{me} ARGOUARC'H 23/04/13

La fille de **M^{me} OGE**, l'épouse du **Général RAIFFAUD** et son fils

Le fils du **Capitaine CLERGEAUD**

Et **M^{me} LOIZEAU**, la mère du Général

Sans oublier les camarades d'actives tombés au service de la France. L'assemblée s'est levée et a observé une minute de silence.

Puis l'accueil était fait aux nouveaux inscrits depuis l'AG 2012 :

M^{me} veuve LE GRAIN, le **Capitaine BELLOUIN**, le **Capitaine GIUDICI**, le **Colonel FERRE**.

Enfin le président donnait des nouvelles de camarades en difficulté de santé.

En 1^{re} partie, le président présentait le compte rendu de l'AG de Paris qui s'est tenue fin mars.

Axes d'efforts : Opérer le changement de gouvernance des retraités militaires.

Pour cela, l'ANOCR doit être mieux connue et plus influente - Importance des porte-paroles au Sénat et à l'Assemblée nationale qui ont été mis en place en fin d'année 2012.

L'ANOCR est la seule association d'anciens militaires qui dispose d'une telle structure d'influence.

Autres préoccupations :

- Le recrutement (principal souci)
- Evolution des effectifs : en décroissance régulière.
- Aide aux groupements en difficulté.
- Les problèmes des adhérents, qui sont plutôt d'ordre de santé et d'âge avancé que financier.
- Lutte contre la dépendance

La situation financière de l'association : L'ANOCR nationale est indépendante – sa situation financière est sereine.

Pas d'augmentation des COTISATIONS cette année.

2^e partie, le Président présentait le rapport moral du groupement et le trésorier le rapport financier.

Les activités - Depuis l'AG du 10 mai 2012, le groupement a pu réaliser une réunion de quelques veuves et un repas de celles-ci aux Sables-d'Olonne.

En octobre, une sortie conviviale a été réalisée à Champagné-les-Marais avec une conférence : « l'Ordre des Templiers » et la visite de l'église templière de Puyravault.

Sans oublier, pour les adhérents, une opération de sensibilisation à la **sécurité routière** animée par le directeur départemental de la Prévention Routière : le Colonel (er) GRATTON, membre du groupement. (début décembre).

Au mois de mars 2013, une réunion de démarrage de l'année s'est tenue à St-Jean-de-Monts, suivie d'un verre de l'amitié offert aux camarades qui sont venus découvrir le film documentaire sur l'Indochine et l'évocation de la piste Ho Chi Minh, axe souvenir qui traverse le Vietnam.

En fin 2012 et début d'année le président a visité plusieurs veuves adhérentes. Merci à celles-ci d'avoir bien voulu le recevoir !

Enfin le président a représenté l'association et le groupement lors de nombreuses cérémonies départementales à caractère patriotique ou évocation de la vie militaires du département.

La situation des effectifs : stable pour la Vendée : 119 membres et des cotisations honorées à hauteur de 93 % en 2012.

Enfin la trésorerie contrôlée par un membre adhérent révèle, pour le bilan de l'année 2012, un léger déficit qui s'explique par des frais particuliers aux profits des adhérents (verre de l'amitié à St-Jean-de-Monts, petits cadeaux aux veuves du groupement et participation

du trésorier, qui a accompagné le Président à l'AG nationale de Paris - dépenses ponctuelles)

Les dépenses sont justifiées et nécessaires au bon fonctionnement du groupement et au service de ses membres. **Le budget** du groupement reste correct.

Une décision importante a été prise lors de cette réunion : Le camarade **ROSSETTI**, démissionnaire de son poste de vice-président, a souhaité nous quitter et sera remplacé par le Lt-Colonel **ROGUIN** qui a été élu au suffrage maximum. (camarade bien connu dans le département, car ancien Président des TDM). Nous l'accueillons avec sympathie au sein du bureau et nous lui souhaitons « la bienvenue ! ».



Lieutenant-colonel ROSSETTI, ancien vice-président.

Merci Lt-colonel (er) ROSSETTI, qui sera regretté pour son action, ses connaissances et ses conseils au sein de l'ANOCR 85. (tout en espérant qu'il nous donnera encore quelques petits coups de mains ???)



Lieutenant-colonel ROGUIN, nouveau vice-président.

Merci à ROGUIN d'accepter cette fonction !

D'autant que des circonstances familiales difficiles survenues dernièrement – (décès de sa Maman, ne lui ont pas permis d'être des nôtres à l'AG).

Par la suite la parole a été donnée à **M^{me} CHANDOUINEAU-GIRARDET** (veuve d'officier tué en service) membre du conseil d'administration de l'ANOCR et conseillère sociale auprès du Président, le **Vice-amiral OLHAGARAY**, chargée d'une préoccupation particulière : le suivi des veuves de l'association.

Elle nous a parlé de « la perte d'autonomie » et de son action pour les éventuels cas qui lui seront communiqués. Nous pouvons faire appel à elle pour des conseils ou des aides morales ou matérielles.

Le Colonel MARE, lui aussi, est intervenu pour expliquer les nouvelles clauses de l'UNEO/ARMEO et l'état de dépendance. Sur ce dernier point, selon lui, si nous avons été encouragés à prendre une garantie supplémentaire, elle ne lui semble pas présenter un véritable intérêt, car les conditions pour bénéficier de cette formule de rente sont trop restrictives. La dépendance, telle qu'envisagée semble rare, de durée courte. Et donc, au bénéfice à en retirer s'opposent, maintenant, des cotisations plus élevées, sur une durée probablement longue !

En fin de séance présence des personnalités du département : M. LAVIGNE Directeur de cabinet du Préfet - M^{me} ROY Vice-présidente du Conseil général, représentant le Président du CG - Le colonel CHALMIN, DMD et chef de corps du CMFP - Le Colonel PAYRAR Commandant le Groupement de Gendarmerie départementale, Monsieur le Directeur départemental de l'ONAC, M. LEBOEUF président de l'UNC, et le président des Sous-officiers retraités de Vendée.

C'était également l'occasion de saluer une dernière fois le Colonel CHALMIN Délégué militaire départemental et chef de corps du CMFP qui a quitté son commandement à la fin du mois de juin 2013. Il a reçu du président, la médaille de l'Association.

M. le Sous-préfet M. LAVIGNE, directeur de cabinet du préfet de VENDEE a eu le privilège de conclure, tout en appréciant l'accueil des anciens Officiers retraités et, en rappelant son attachement à notre institution. Il a souligné l'efficacité de nos camarades d'active sur les territoires extérieurs, comme à nos actions de solidarité auprès de nos membres et de nos veuves. Appréciant la nécessaire défense de

nos intérêts, et recommandant de rester des exemples, gardiens du souvenir, entretenant et cultivant l'esprit de défense ainsi que le devoir de mémoire.

GROUPEMENT DE LA VIENNE

Le groupement a tenu son assemblée générale annuelle vendredi 15 mars dans les salons de « l'Atelier », situé dans la zone commerciale du Grand large. 73 officiers et conjoints étaient présents pour le déjeuner. Le président du groupement a salué la mémoire des dix adhérents et cinq veuves disparus au cours de l'année 2012. Il a rappelé qu'il avait remis, le 8 mai, la croix d'officier de l'ONM à notre camarade le colonel Jacques Loirat, qui nous a quittés le 5 octobre et que le groupement avait marqué les cent ans du colonel (Air) Eudes de Baglion. Il a ensuite donné lecture du message du vice-Amiral Michel Olhagaray : « Je peux compter sur vous tous pour poursuivre nos buts. Le budget consacré à l'action sociale par l'ANOCR s'élève à 70 000 €, compte-tenu de l'âge croissant des membres et de l'inquiétude pesant sur les pensions de retraite. L'entraide se manifestera également à travers la convention que j'ai signée avec la cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre (Cabat), pour porter assistance aux soldats blessés en opérations, en particulier dans chacun des départements où les armées sont désormais absentes. Des conventions vont également être signées avec la Marine et l'armée de l'Air... ». Tous ces points ont été développés en présence des autorités civiles et militaires de la place.

« Outre les contacts pris au moins une fois l'an avec les adhérents atteints par l'âge ou la maladie, le groupement maintient une activité de cohésion par semestre et transmet un flux d'informations numérisées, que complète la revue », indiquait encore le président, rappelant que le pouvoir d'achat des militaires, comme celui de tous les Français, sera amputé cette année. « Quant à l'esprit de défense, 2013 sera déterminante. Il s'agira de lutter contre l'individualisme ambiant et toutes formes de communautarismes, mais aussi d'être attentifs à la rigueur qui marquera les budgets de la Défense, au moment où s'élaborent le livre blanc, puis la loi de programmation militaire ». Si, selon les récentes déclarations du Président de la République le danger de voir le budget régres-

ser de manière irréversible semble contenu, ne perdons pas de vue que l'OTAN estime qu'il ne devrait pas être inférieur à 2 % du PIB... Or, seule force européenne engagée au Mali, l'armée française a également besoin de moyens en métropole pour ses missions liées à la sécurité intérieure et de bases à l'extérieur, en Afrique notamment.

Incertitudes pour 2014...

Au terme de son propos, le président a indiqué les principaux rendez-vous des adhérents en 2013. Après un repas de cohésion réunissant 60 adhérents en janvier, trois sorties sont prévues en 2013 : à Tours (musée du compagnonnage) et Amboise (visite du Clos Lucé) le 16 mai, puis une marche-promenade autour du patrimoine châtelleraudais, le 25 septembre et une participation à la sortie des « Artilleurs Poitevins », à Neuville-du-Poitou le 8 octobre.

Venu d'Angoulême, le colonel Bois a évoqué la période difficile franchie par la caisse nationale militaire de sécurité sociale et dispensé une information sur la mutuelle des armées UNEO et sa couverture dépendance ARMEMO.

Présidant le groupement depuis 15 ans, le général (2s) Fouquet a rappelé qu'il souhaiterait accueillir davantage d'officiers quittant le service actif, afin de rajeunir les effectifs. Il évoquait enfin son souhait comme celui du lieutenant-colonel Verdier, secrétaire trésorier, de voir une nouvelle équipe prendre en main la conduite du groupement. A défaut de candidatures à l'horizon de 2014, l'autonomie du groupement deviendrait incertaine et pourrait déboucher sur la mise en sommeil. Gageons que cette perspective défavorable s'inversera au cours de l'année.



NÉCROLOGIE

75. Paris. M^{me} Marie-Louise **Peigne**, veuve du colonel, en 2013. M^{me} Jeanne **Raimond**, veuve du commandant, le 3 février 2013. M^{me} Anna **Dupont**, veuve de commandant, le 12 février 2013. M^{me} le commandant Geneviève **Paul-Hazard**, le 20 mai 2013. M^{me} Yvonne **Rouyer**, veuve du général, le 25 juillet 2013. M^{me} Gisèle **Barbaras**, veuve du colonel, le 28 février 2013. M^{me} Marguerite **Perriaux**, veuve du capitaine, le 3 juin 2013. Colonel Guy **Levêque**, en octobre 2012.

11. Aude. M^{me} Germaine **Bizeau**, veuve de commandant, en 2012. M^{me} Lise **Peyre**, veuve du colonel, en octobre 2012. M^{me} Jeannine **Doutres**, le 16 mai 2013.

13. (04.05.20.84) Groupement inter-départemental de Marseille. M^{me} Solange **Catala**, veuve du capitaine, le 2 février 2013. Colonel Raymond **Coudon**, le 26 juin 2012. Colonel Yvan **Che-mineau**, le 7 février 2013. Commandant Georges **Reboul**, le 16 mars 2013. M^{me} Idylle **Jacquemin**, en 2012. Général de division Bernard **Goupil**, le 2 avril 2013. Médecin colonel Roger **Cazaban**, le 31 janvier 2013. M^{me} Yvonne **Arrouet-**

Subil, veuve du général de brigade, le 23 avril 2013. Lieutenant-colonel Andre **Rochat**, le 2 mai 2013. M^{me} Adeline **Seignour**, le 26 février 2013, veuve du commandant. Capitaine Marcel **Bignet**, le 20 juin 2013. Lieutenant-colonel Victor **Rouêche**, le 18 avril 2013. M^{me} Paule **Rinaudo**, épouse du lieutenant-colonel, le 26 novembre 2012.

14/50. Calvados - Manche. M^{me} Marie-Hélène **Mesnier**, veuve du lieutenant-colonel, le 9 avril 2013. Lieutenant Antoine **Rault**, le 20 avril 2013. Capitaine Maurice **Vaidis**, le 27 avril 2013.

16. Charentes. M^{me} **Tandonnet**, le 9 avril 2013. M^{me} **Montheil**, le 28 avril 2013. Général Michel **Vigaud**, le 16 juillet 2013. Capitaine de corvette Michel **Le Guerroue**, le 16 juillet 2013.

17. Charentes-Maritimes. Général Christian **Tilly**, le 7 juillet 2013.

18.45. Cher-Loiret. Colonel Pierre **Ceccaldi**, le 23 avril 2013. Lieutenant-colonel Roger **Courtin**, le 10 mai 2013. M^{me} France **Martin**, veuve du colonel, le 22 mai 2013. M^{me} Danielle **Bar-do**, veuve du colonel, le 30 juin 2013. Capitaine Henri **Lucot**, le 24 juillet

2013. Lieutenant-colonel Robert **Cesari**, le 25 juillet 2013. Commandant André **Chantelat**, le 10 septembre 2013.

19. Haute-Vienne. Ingénieur général de l'armement de 1^{re} classe Jean-Marie **Deguillaume**, le 12 août 2013. Général de division Paul **Moniez**, le 15 août 2013.

22. Côtes-d'Armor. Colonel André **Delarc**, en octobre 2012. Lieutenant-colonel Alfred **Angebaud**, en janvier 2013. M^{me} Eugénie **Thomas**, veuve du commandant, en octobre 2012. M^{me} Yvonne **Le Goff**, veuve du commandant, en novembre 2012.

24. Dordogne. Commandant Paul **Huguet**, en mai 2013. Colonel Jean-Marie **Estay**, le 13 août 2013.

25. Franche-Comté. Capitaine Alexandre **Salot**, le 1^{er} mars 2013. Capitaine Jean **Vienot**, le 5 mars 2013. Capitaine Jean **Biojout**, le 6 mars 2013. Lieutenant-colonel Pierre **Perrin**, le 23 mai 2013. Capitaine Roger **Breniaux**, le 21 août 2013. Capitaine Pierre **Fabre**, le 7 juillet 2013. **Spahis, Bodet.**

29. Finistère. Commandant René Baron, en juillet 2012. Commandant

André Madec, le 16 novembre 2012. Lieutenant-colonel Jean Caisez, le 15 janvier 2013. Ingénieur en chef de 2^e classe Pierre Goasduf, le 16 janvier 2013. Lieutenant-colonel Jean Drevès, le 23 février 2013. Général de brigade Lucien Labbat, le 24 février 2013. Colonel Francis Feat, le 1 juin 2013. Mme Adrienne Malejac, veuve du capitaine, le 17 juin 2013. Médecin en chef André Le Guillou, le 14 août 2012. Officier en chef de 2^e classe Louis Bilien, le 22 juin 2013. Le colonel Henri Duteil, le 10 juillet 2013. Lieutenant-colonel Bernard Gelan, le 24 juillet 2013. M^{me} Gabrielle Chaumeil, veuve du contre-amiral, le 5 août 2013. Capitaine Noël Perros, le 9 juillet 2013. M^{me} Denise Nader, veuve du commandant, le 26 décembre 2012. Ingénieur en chef de 1^{re} classe Lucien Thous, le 8 septembre 2013.

30. Gard. Capitaine Lucien **Sauvage**, le 7 mai 2013. Général René **Lecornu**, le 8 janvier 2013. Capitaine Joseph **Charbon**, en février 2013. Lieutenant-colonel Jean **Le Bray**, le 29 juin 2013. Capitaine de vaisseau Jean-Marie **Marez**, le 15 juin 2013.

34. Hérault. Chef de bataillon Jean **Raspail** le 30 mai 2012. Colonel Paul **Croci**, le 26 novembre 2012. M^{me} Annie **Bouhet**, épouse du colonel, le 27 novembre 2012. M^{me} Anne-Marie **Conrié**, épouse du général de gendarmerie, le 30 novembre 2012. Général Hubert **Mallet** le 11 décembre 2012. M^{me} Annick **Richard**, épouse du colonel, le 14 janvier 2013. Commandant Robert **Vidal** le 19 janvier 2013. Capitaine Spartaco Mario **Partiseti**, le 5 février 2013. Colonel Roger **Godineau**, le 10 février 2013. M^{me} Suzanne **Plisson**, veuve du chef de bataillon, le 5 mars 2013. Général Pierre **Grasser**, le 14 mars 2013. Pharmacien chimiste principal de la marine Léo-Michel **Reynier**, le 17 mars 2013. Colonel René **Bouissac-Peyre**, le 29 mars 2013. M^{me} Wladyslawa **Picis**, veuve du colonel, le 5 avril 2013. Colonel Jean-Claude **Pourchet**, le 11 avril 2013. Lieutenant-colonel Emmanuel **Henriot**, le 24 avril 2013. Lieutenant-colonel Armand **Cazalet**, le 15 mai 2013. Lieutenant-colonel Emile **Cammass**, le 27 mai 2013. M^{me} Françoise **Daviau**, veuve du lieutenant-colonel, le 6 juin 2013. Capitaine Marius **Richard**, le 20 juin 2013. M^{me} Georgette **Guillaume**, veuve du lieutenant, le 25 juin 2013. M^{me} Marthe **Jalabert**, veuve du colonel, le 2 juillet 2013. M^{me} Martine **Gueneley**, épouse du colonel, le 26 juillet 2013. Mme Ginette **Capel**, veuve du capitaine, le 15 août 2013. M^{me} Eliette **Raillard**, veuve du chef de bataillon, le 20 août 2013. Capitaine Pierre **Raynoird-Thal**, le 11 septembre 2013.

35. Ille-et-Vilaine. Commandant Jean **Hamon**, en décembre 2012. Général Armand **Jouny**, décembre 2012. M^{me} Jeanne **Pin** épouse du général, le 24 janvier 2013. Lieutenant-colonel Jean-Yvon **Le Duff**, le 20 février 2013. Médecin principal Jean **Illes**, le 15 avril 2013. Colonel Jacques **Goré**, le 8 mai 2013.

49. Maine-et-Loire. Colonel Claude **Bouchet**, le 1^{er} février 2013. Lieutenant-colonel Charles de **Bonet d'Oleon**, le 19 février 2013. Lieutenant-colonel Jean **Gemehl**, le 11 mars 2013. Commandant Lucien **Le Clec'h**, le 7 avril 2013. Colonel Pierre **Monaque**, le 8 mai 2013. M^{me} **Moreau de Bellaing**, épouse du lieutenant colonel, le 17 avril 2013. M^{me} **Jantot**, épouse du colonel, le 10 mai 2013.

57. Moselle. Chef de bataillon Germain **Lherbier**, le 24 mai 2013.

59. Nord-Pas-de-Calais-Somme. Colonel Jean **Bressy**, le 2 janvier 2013. Capitaine Gérard **Picque**, le 03 janvier 2013. M^{me} Lucie **Nicol**, veuve du colonel, le 4 mars 2013. Capitaine Maurice **Morel**, le 5 juin 2013. Lieutenant Jules **Playout**, le 5 juin 2013. Chef d'escadron Emile **Frère**, le 25 juin 2013. M^{me} Marie-Sophie **Derdour**, le 20 juillet 2013. M^{me} Suzanne **Delannoy**, veuve du commandant, en 2013

64/40. Basco landais. Colonel Jean **Dagouat**, le 27 mai 2013.

65. Hautes-Pyrénées. M^{me} Anne-Marie **Menozzi**, épouse du colonel, le 4 mars 2013. M^{me} Yvette **Walle**, veuve du capitaine, le 27 août 2013.

66. Pyrénées-Orientales. Capitaine Clément **Torras**, le 2 décembre 2012. Lieutenant-colonel Marcel **Philbert**, le 24 janvier 2013. Lieutenant-colonel François **Bret**, le 18 mars 2013. Général de division François **Comes**, le 25 avril 2013.

69. (26-07-42) Lyonnais. Commandant Eliso **Aili**, le 9 septembre 2012. Capitaine Michel **Menager**, le 30 novembre 2012. Lieutenant-colonel André **Cabarbaye**, le 11 décembre 2012. Général Jean-Claude **André**, en janvier 2013. Colonel Robert **Bucher**, le 20 novembre 2012. M^{me} Paula **Thery**, le 4 août 2012. Capitaine Christian **Piozin**, le 3 octobre 2012. M^{me} Armande **Colotte**, le 21 octobre 2012. Commissaire général Pierre **Wuilleme**, le 5 février 2012. M^{me} Madeleine **Beyrand**, le 5 février 2013. Capitaine Alexandre **Dervieux**, le 12 avril 2013. Commandant Michel **Thery**, le 15 mai 2013.

72. Sarthe - Orne - Mayenne. Lieutenant-colonel Lucien **Guerillon**, le 11 avril 2013. Lieutenant-colonel Louis **Heuze**, le 9 avril 2013.

74. Haute-Savoie. M^{me} Ginette **Vuil-laume**, veuve du commandant, fin 2012. Capitaine Charles **Million**, le 11 mars 2013.

79. Deux-Sèvres. Colonel Roger **Cornu**, le 18 avril 2013.

82. Tarn-et-Garonne. Commissaire général Jean-Pierre **Petit**, le 9 juillet 2013.

83. Var. Commandant Dominique **Ferrigno**, le 22 février 2012. M^{me} Odette **Vergnes**, veuve du chef d'escadron, le 1^{er} septembre 2012. M^{me} Isabelle **Girard**, veuve du général, le 1^{er} octobre 2012. Colonel Marius **Etienne**, le 24 octobre 2012. M^{me} Paule **Auzeill**, veuve du colonel, en octobre 2012. M^{me} Nicole **Raucoules**, épouse du lieutenant-colonel, le 26 novembre 2012. M^{me} Nicole **Debackere**, épouse du commandant, le 18 novembre 2012. M^{me} Françoise **Peyry**, veuve du général, le 28 novembre 2012. M^{me} Madeleine **Verbrugge**, veuve du capitaine, le 12 décembre 2012. Général de brigade Robert **Jaquet-Francillin**, le 27 décembre 2012. Colonel Pierre **Bourdilleau**, le 29 décembre 2012. Colonel Roland **Foucart**, le 29 janvier 2013. M^{me} Catherine **Knoertzer**, veuve du capitaine de vaisseau, le 14 février 2013. Administrateur en chef Jacques **Gilbert**, le 23 février 2013. M^{me} Jean **Charbonnier**, mère de Françoise Vauterin, le 17 mars. Mr Philippe **Carret**, fils du Médecin en chef, le 18 mars 2013. Colonel Christian **Fabre**, le 25 mars 2013. Médecin en chef J.Pierre **Signoret**, le 31 mars 2013. Colonel Paul **Odin**, le 24 mai 2013. Ingénieur en chef Christian **Quilichi**, le 7 mars 2013. Colonel Marcel **Renault**, le 14 juin 2013.

85. Vendée. Colonel Amédée **Patarin**, le 6 mai 2013. M^{me} Madeleine **Martigny**, veuve du colonel, le 17 juin 2013. Général de division André **Raiffaud**, le 12 août 2013.

86. Vienne. Chef d'escadron André **Houisse**, le 9 mai 2013. Médecin en chef Jacques **Leniaud**, le 29 avril 2013. Colonel Claude **Thouvenin**, le 4 avril 2013. Chef d'escadron Robert **Garay**, le 29 juillet 2013.

89. Yonne - Aube. Commandant Pierre **Hernandez**, le 28 septembre 2012.



une porte se ferme

Cette vision réductrice de la fonction militaire va à l'encontre de traditions millénaires qui exaltaient les rôles de stratège, d'administrateur ou de logisticien comme autant de facettes indispensables au bon exercice du métier des armes. Elle est surtout antinomique des exigences des conflits modernes où l'intelligence de situation, à tous les échelons, requiert une vision large, bien au-delà de la maîtrise technique des armes, où le dialogue international est la règle, où l'administration d'un secteur, le contact avec la population et la manœuvre logistique sont des facteurs essentiels du succès.

L'évolution sémantique est révélatrice des changements de mentalité. Venues d'Europe du Nord, où le refus de la guerre et la foi absolue dans le *soft power* ont marginalisé les armées, certaines expressions, ignorées dans le monde anglo-saxon, se sont imposées progressivement en France. « L'outil militaire » ou « l'expert militaire » renvoient à une vision technicienne du métier des armes. La tentation d'y recourir est d'autant plus grande que la haute technologie est présente partout sur les théâtres d'opérations. On en vient à oublier que ce sont des hommes et des femmes qui conçoivent et conduisent ces opérations, qui endurent et qui souffrent et qui risquent leur vie ou leur intégrité physique pour protéger leurs concitoyens.

La prudence et la réversibilité s'imposent donc dans la mise en œuvre de réformes qui peuvent affecter profondément l'exercice futur du métier des armes. Dans un système où les chefs militaires n'auraient plus la capacité d'influer sur les choix majeurs des responsables politiques, on prendrait le risque d'une triple évolution, souvent constatée dans les pays européens où les militaires sont tenus en suspicion : syndicalisation, politisation des élites et découragement des meilleurs.

Dans l'univers aseptisé des officiers « recentrés sur leur cœur de métier », on ne rencontre, bien sûr, ni Napoléon ni de Gaulle, mais c'est aussi Foch, Lyautey, Leclerc ou de Lattre à qui on ferme la porte.

« Paru dans *Le Figaro* du 13 septembre 2013 »

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) : _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS VOTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012 (1)

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis.	Abon.	Total	Cotis.	Abon.	Total
Officier subalterne	13	10	23	6,50	5,00	11,50
Commandant	16	10	26	8,00	5,00	13,00
Lieutenant-colonel	18	10	28	9,00	5,00	14,00
Colonel	21	10	31	10,50	5,00	15,50
Général	27	10	37	13,50	5,00	18,50

(1) Applicables jusqu'au 31 décembre 2014

Ci-joint le règlement :

Cotisation

Cotisation et abonnement

Villa FURTADO

Fenêtre ouverte sur la promenade des Anglais, la Villa Furtado vous invite à la sérénité entre architecture raffinée et végétation luxuriante.

Réservée aux officiers et
personnels de catégorie A

-20%*
EN NOVEMBRE 2013

* Pour tout séjour à partir de 10 nuits consécutives, sur la base du tarif hébergement uniquement (chambre individuelle et/ou double)



Villa des Officiers Furtado Heine
121 rue de France 06 000 Nice

Infos ** et résa :

Tél. : 04 93 37 51 00 Fax : 04 93 37 51 01
** du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h
du vendredi au dimanche de 8h à 12h

www.villa-officiers-nice.fr

La «Villa des Officiers» est réservée aux officiers actifs ou retraités, élèves officiers et personnels de catégorie A du ministère de la Défense.

